

Séance du 12 septembre 2023 à 19 heures

## SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- |    |   |          |
|----|---|----------|
| 1) | Approbation de l'ordre du jour modifié  | p. 22861 |
| 2) | Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023   | p. 22861 |
| 3) | Communications du Bureau du Conseil municipal   | p. 22861 |
| 4) | Communications du Conseil administratif   | p. 22862 |
| 5) | Questions sur les points 3 et 4   | p. 22863 |
| 6) | Election d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président pour la Commission ad hoc « Pour une nouvelle salle communale »  | p. 22863 |
| 7) | Élection d'une déléguée ou d'un délégué du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du Centre de voirie en remplacement de Monsieur Matthieu ISCHER, démissionnaire | p. 22864 |

### **PÉTITION**

- |       |  |          |
|-------|--|----------|
| 7bis) | Non au bétonnage de la zone villas à Onex non à la discrimination (PET-15) | p. 22865 |
|-------|--|----------|

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 8)  | Gestion des déchets – Supports de communication et signalétique de la recyclerie (projet de délibération 2402)  | p. 22868 |
| 9)  | Place des Deux-Eglises – Mandat d'études parallèles Indemnités du collège d'experts, des candidats et frais<br>Crédit de Fr. 256'000.00 (projet de délibération 2403) | p. 22870 |
| 10) | Ecole d'Onex-parc - Rénovation du petit théâtre – Crédit de Fr. 1'388'000.00 (projet de délibération 2405)  | p. 22877 |

### **PROJETS DE MOTION**

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 11) | Réponse du Conseil administratif à la motion 400 du 15 novembre 2022 « Pour des logements adaptés aux besoins des personnes âgées » | p. 22880 |
| 12) | Pour une limitation de l'accès nocturne aux préaux des écoles et au terrain de la pataugeoire (projet de motion 407)                | p. 22886 |
| 13) | Solidarité intercommunale avec la Chaux-de-Fonds (projet de motion 408)   | p. 22892 |
| 14) | Cuisine collective : un service public économique, écologique et autonome (projet de motion 409)                                    | p. 22895 |
| 15) | Pour une politique active de renforcement scolaire à l'attention des jeunes de la commune (projet de motion 410)                    | p. 22900 |

### **PROJETS DE RÉSOLUTION**

- |     |  |          |
|-----|--|----------|
| 16) | Approbation des comptes 2022 du CIV (projet de résolution 255) | p. 22909 |
| 17) | Image directrice Onex-Centre (projet de résolution 256)        | p. 22911 |

### **AUTRES PROPOSITIONS**

- |     |   |          |
|-----|---|----------|
| 18) | ACG - Décision de l'AG du 21.06.2023 concernant :<br>- l'octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition | p. 22922 |
|-----|---|----------|

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite 127 du 20 juin 2023 de Monsieur Sylvain HALDI « Bacs floraux de sécurité dans le Village »

p. 22926

Le Président  
Romain GAUTHIER

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs AMBORD, CUENOUD, GAUTHIER, HALDI, ISCHER, MOSCHELLA, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs ABBE-DECARROUX, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, PALMAN, PASCHE, Conseillers municipaux

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY, administrateur délégué

\* \* \*

**Le Président (S):** Bonjour à toutes et tous. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY, administrateur. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Monsieur Luc ABBE-DECARROUX, Monsieur Mauro PALMAN, Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO, ainsi que Monsieur Denis PASCHE et encore Monsieur Gérard FUSCO.

Je vous prie de vous lever un instant et d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Claude CAPPELLETTI qui nous a quittés le 27 juillet.

Monsieur Jean-Claude CAPPELLETTI a siégé en tant que Conseiller municipal de 1979 à 1984 et de 1990 à 1991. Il a été Président du Conseil municipal de 1982 à 1983.

J'aimerais également profiter de cette brève introduction pour saluer les performances de l'équipe du FC Onex, puisque peut-être êtes-vous au courant, mais ils ont réussi à atteindre les 16<sup>èmes</sup> de finale de la coupe de Suisse et joueront vendredi soir à Zürich. Donc on peut se réjouir d'avoir une équipe sportive aussi compétitive à Onex.

Et la deuxième petite note que je voulais vous faire en amorce de cette séance, c'est évidemment, comme vous êtes au courant, aujourd'hui nous fêtons le 175<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution fédérale et qu'est-ce qu'il y a de plus... et donc c'est un beau clin d'œil que d'effectuer un Conseil municipal en ce jour d'anniversaire puisque cette date est parfois considérée comme le jour de création de la Suisse moderne.

### **1) Approbation de l'ordre du jour modifié**

**Le Président (S):** Donc, comme vous êtes au courant, a été rajouté à l'ordre du jour un point 7bis. Est-ce qu'il y a des oppositions à cet ajout à l'ordre du jour ? Non.

Est-ce qu'il y a des oppositions à l'approbation de l'ordre du jour dans son entier moyennant cette modification ? Non. Alors nous pouvons déclarer l'ordre du jour comme étant approuvé.

**L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023**

**Le Président (S):** Est-ce qu'il y a des commentaires quant à ce procès-verbal ? Non. Alors sans plus tarder, je vous propose de l'approuver et de passer au point 3.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

### **3) Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président (S):** Parmi les documents de cette séance, vous avez en outre reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements

Nous allons également distribuer la fiche pour les listes présidence du local de vote que vous nous remercions de bien vouloir compléter et remettre à Madame METTLER à l'issue de la séance.

Je vous prie également, comme vous l'aurez constaté, il y a sur vos pupitres respectifs une question écrite qui est sauf erreur l'œuvre de Madame SCHMIDT MESSINA. J'imagine que nous la traiterons au moment dédié aux questions écrites.

Et je profite encore de vous annoncer que la sortie d'automne du Conseil municipal aura lieu vraisemblablement le 3 novembre. J'espère vous revenir avec un programme ficelé au plus tard d'ici à la séance d'octobre. Donc le 3 novembre, c'est le jour que j'ai retenu pour la sortie du Conseil municipal d'automne.

#### **4) Communications du Conseil administratif**

**Le Président (S):** Je cède la parole au Conseil administratif.

**Mme la Maire :** (Micro éteint)

Dans l'immédiat, par rapport aux travaux, les places de vélos qui ont été remplacées par les places de parc qui ont disparues, et enfin les places de parking qui seront réservées pour les parents qui veulent aller déposer leurs enfants à la crèche.

Nous allons recevoir les représentants de cette association, Madame YUNUS EBENER en fait va les recevoir, de manière à leur répondre et à leur donner toutes les informations nécessaires.

Mais pour votre information, le parking de la Mairie est prévu comme lieu de dépose-minute et nous avons demandé à ce que les grillages soient un petit peu réaménagés de façon que les places de vélos soient plus accessibles, parce qu'actuellement c'est un petit peu compliqué de s'installer.

Et puis nous avons demandé qu'une communication, une information, soit disposée à l'attention de la population qui passerait pour que les gens sachent ce qui s'y déroule.

Je reviens ensuite sur les Spectacles onésiens qui ont redémarré, ou qui vont redémarrer. Les locations vont vraiment bon train, il y a plus de la moitié des spectacles qui sont clos, qui sont complets. Donc si vous avez encore envie de profiter de vos billets, désormais c'est deux billets par conseiller municipal, de façon à pouvoir avoir un accompagnant ou une accompagnante.

Si vous souhaitez bénéficier de ces billets, précipitez-vous auprès du Service de location des Spectacles onésiens. Il n'y a plus beaucoup de places.

Le spectacle Aliose, qui est prévu le jeudi 28, il est complet. Il y a un spectacle pour les enfants le dimanche 1<sup>er</sup> octobre, Mister Blanc, un spectacle de magie, qui sera très sympa. Je vous invite à aller regarder. Et il y a un spectacle de musique soul le jeudi 5 octobre à la salle communale. Merci Monsieur le Président, c'est tout pour les communications en ce qui me concerne.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous, j'espère que vous avez passé un bel été, qu'on a fini assez chaudement, ce n'est pas terminé, mais je crois que là ce sont les derniers jours.

Alors moi je reviens, j'ai deux communications à vous faire. Je commence par la communication du mardi 5 septembre. Certains d'entre vous étaient présents lorsque l'on a inauguré les trois nouveaux parcours sur le territoire de la Ville d'Onex et de Confignon, des parcours pour la course de l'Escalade.

Voilà, cette inauguration a eu lieu au parc de la Mairie et ces trois parcours d'entraînement sont de 1.4 kilomètres, 2.4 kilomètres et 2.5 kilomètres. Il y avait Monsieur Jerry MASPOLI, président de la course de l'Escalade, qui est vraiment très heureux de voir se développer dans différentes communes un certain nombre de parcours, justement, qui permettent de participer à la course de l'Escalade. Voilà, j'espère que vous en profiterez.

Et nous avons reçu le mail de Madame Nathalie KELLER, que je remercie, concernant les Évaux et la suite à donner, donc la saga n'est pas terminée. On a ouvert le champagne quand on a reçu le résultat du TAPI qui acceptait notre recours.

Mais l'État a fait un retournement de situation, l'État de Genève et la Fondation des Évaux, où on a été largement minorisé, la Ville d'Onex, on a été les seuls à s'opposer. Donc voilà, il y a ce recours qui est fait au TAPI par rapport à la décision qui a été prise.

Alors maintenant, quelle suite donner ? Et bien voilà, on en discute avec Maître AYAD, l'avocat qui nous défend. Et puis pour lui, c'est extrêmement difficile d'estimer, tout dépend des réponses du recours, du temps que ça prend, enfin voilà. C'est difficile d'estimer le nombre d'heures que ce dossier va demander. Et donc on attend de voir comment les choses évoluent.

Et certainement que je vais devoir revenir auprès de vous pour voter un crédit, un projet de délibération, pour notre avocat. Mais en tout cas, merci de votre intérêt. On tient bon et on ne lâche rien. Merci Monsieur le Président.

## **5) Questions sur les points 3 et 4**

**Le Président (S):** Est-ce que vous avez des questions concernant les communications qui ont été faites ? (Silence) Il semblerait que non.

## **6) Election d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président pour la Commission ad hoc « Pour une nouvelle salle communale »**

**Le Président (S) :** Nous allons passer à l'élection du-de la nouveau-elle Président-e de la Commission ad hoc « Pour une nouvelle salle communale ». À ce jour, je n'ai pas connaissance de candidatures, donc je vous laisse la parole pour déclarer si vos groupes ont un candidat à proposer.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe socialiste propose la candidature de Monsieur Mursel VESELI.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR propose la candidature de Monsieur ABBE-DECARROUX, qui est déjà actif depuis le début de la législature et est très actif au sein de la Commission de l'urbanisme, puisqu'il l'a présidée, et il aura toutes les compétences nécessaires pour assumer la présidence de la Commission ad hoc concernant la salle communale. Je vous remercie.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur PASQUIER. Les personnes candidates s'étant déclarées, je vous propose donc de démarrer la procédure de vote. Celle-ci, sauf une demande contraire, peut se dérouler à main levée. Donc, est-ce qu'il y a une demande pour que celle-ci soit effectuée à bulletin secret ?

Pas nécessairement, avec l'adoption du dernier règlement du Conseil municipal, on est plus obligé de le faire à bulletin secret, sauf s'il y a une demande expresse dans ce sens, qui doit être appuyée par deux personnes. Très bien.

Il semblerait que ce ne soit pas le cas, nous allons donc pouvoir procéder à cette élection à la main levée. Les personnes... Je vous rappelle juste qu'en tant que président et qu'il s'agit d'une élection, je peux exceptionnellement voter. Sinon, la majorité doit être qualifiée pour que la personne soit élue au premier tour et la majorité est donc à 13 voix, puisque nous sommes 25 ce soir avec le droit de vote.

Donc les personnes qui se prononcent en faveur de l'élection de Monsieur Mursel VESELI, est-ce que vous pourriez lever la main, s'il vous plaît ? Les personnes qui se prononcent en faveur de Monsieur ABBE DECARROUX, peuvent-elles lever la main s'il vous plaît ?

Donc avec 15 voix contre 10, Monsieur Mursel VESELI est donc élu à la présidence de cette commission.

**Monsieur Mursel VESELI est élu par 15 oui à la présidence de la Commission ad hoc « Pour une nouvelle salle communale ».**

[Applaudissements.]

**7) Élection d'une déléguée ou d'un délégué du Conseil municipal au Conseil du groupement intercommunal du Centre de voirie en remplacement de Monsieur Matthieu ISCHER, démissionnaire.**

**Le Président (S) :** Est-ce qu'il y a des personnes candidates et si oui, qu'elles se dénoncent ?

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG propose Monsieur Gérald FUSCO à la candidature.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des socialistes propose Monsieur Sergio PRAT à la candidature.

**Le Président (S) :** Merci, nous avons deux propositions, est-ce qu'il y a des demandes pour que la procédure soit effectuée à bulletin secret ? Si ce n'est pas le cas, on peut donc... ah. Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci Monsieur le Président. Comme je l'avais relevé lors de la séance du Bureau, je trouvais particulier de désigner le successeur de Monsieur Matthieu ISCHER lors de cette séance du mois de septembre, alors que celui-ci n'a pas encore été remplacé dans le cadre du groupe Socialiste.

Alors, vous me direz que ce sont les affaires du groupe Socialiste qui avait suggéré que cette élection soit faite au moment où le groupe Socialiste serait complet et respectivement que Monsieur Matthieu ISCHER serait remplacé.

Pourquoi ? Parce qu'en fonction, j'ignore qui sera le successeur de Monsieur Matthieu ISCHER, mais peut-être qu'on pourrait le désigner pour être à ce poste qui est ouvert. Voilà.

**Le Président (S) :** Je vous remercie Monsieur PASQUIER. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole avant qu'on passe à la procédure de vote ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de l'enclencher.

Les personnes qui se prononcent en faveur de l'élection de Monsieur FUSCO puissent-elles lever la main s'il vous plaît ? Donc cela fait 7 voix. Les personnes qui se prononcent en faveur de Monsieur Sergio PRAT puissent-elles lever la main ? Cela fait 15 voix.

Donc je note 15 voix pour Monsieur PRAT, 7 voix pour Monsieur FUSCO et 3 abstentions.

**Monsieur Sergio PRAT est élu par 15 oui au Conseil du groupement intercommunal du Centre de voirie.**

(Applaudissements.)

### **7bis) Non au bétonnage de la zone villas à Onex non à la discrimination (PET-15)**

**Le Président (S) :** Cette pétition vous a été transmise, elle est donc disponible sur le CMNet. Je vous propose, comme le stipule le règlement du Conseil municipal, de la renvoyer dans la commission dédiée, à savoir la commission des pétitions, pour que celle-ci y soit traitée.

Lettre du Collectif MZ Onex, datée du 10 juillet 2023, accompagnée de la pétition :

*« Mesdames, Messieurs du Conseil Municipal d'Onex,  
Lors de la séance d'information publique du 12 juin 2023, vous avez présenté la mise à jour partielle du plan directeur communal qui vise à doter la commune d'une stratégie d'évolution de la zone 5 (Zs) répondant aux nouvelles exigences légales (modification de l'art. 59 LCI), mais surtout lui permettant de fixer un cadre clair assurant que les projets s'insèrent mieux dans le territoire et dans leur environnement. Durant cette séance, il est ressorti que cette mise à jour partielle du plan directeur communal valide les modifications de zone dans la zone villas actuelle et introduit de facto une inégalité de traitement entre les différents propriétaires de la zone villas de la ville d'Onex. Plus précisément, vous avez annoncé le dézonage de certaines zones villas d'Onex en zone à densification accrue, zone 3 ou 4A, en validant ainsi implicitement le plan directeur cantonal sans y faire opposition. Pour mémoire, nous vous renvoyons aux documents suivants : « Mise à jour partielle du plan directeur communal PDCOM » projeté lors de la séance d'information du 12 juin 2023, page 8 & « Mise à jour partielle du plan directeur communal d'Onex », version pour la consultation publique, page 62. Comme mentionné lors de cette réunion, la commune d'Onex engage une consultation publique de 30 jours, du 12 juin au 11 juillet 2023 et attend les observations y relatives de la part des personnes concernées.*

*En notre qualité de propriétaires et riverains de cette zone, nous vous faisons part aujourd'hui de nos observations et de notre opposition à ce projet de changement de zone. Nos observations sont résumées dans le texte de la pétition que vous trouverez en annexe ainsi que les signatures soutenant cette pétition (plus de 540 signatures au 7 Juillet 2023).*

*Par cette démarche, nous entendons fermement agir afin que l'égalité de traitement entre les propriétaires de villas soient impérativement respectée et que la zone villas d'Onex reste une zone villas. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que ce projet soit modifié et que les zones villas concernées par cette densification accrue (dézonage en zone 3 ou 4A) soient traitées comme toutes les autres zones villas d'Onex, sans discrimination, et restent une zone villas.*

*En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.*

*Pour le Collectif MZ 1213 Onex*

*Philippe Borgeaud »*

Voici le texte de la pétition :

\*

*« NON au bétonnage de la zone villas à Onex NON à la discrimination*

*Les pétitionnaires exigent le retrait du projet de dézonage de la zone villas à Onex dès 2023 et le traitement égalitaire et non-discriminatoire de tous les propriétaires de la zone villas de la région d'Onex.*

*Pourquoi faut-il agir maintenant ?*



*Le Conseil administratif d'Onex veut déclasser de manière arbitraire et inégalitaire deux grandes zones villas en 2023 en zone de développement (4A ou 3), afin de densifier la commune.*

*Une zone 3 signifiant des immeubles jusqu'à 21 mètres de hauteur (7 étages) et étant applicable dans les zones où la transformation en quartiers urbains est fortement avancée, la zone 4A des immeubles comportant en principe plusieurs logements et pouvant atteindre une hauteur de 15 mètres (5 étages).*

*Ce dézonage de certaines zones villas va aboutir à un bétonnage massif de la région diminuant la surface végétale existante de ces zones; augmentant drastiquement la surcharge des routes d'accès (route du Grand-Lancy, chemin Charles-Borgeaud, route de Chancy) et celles des alentours déjà saturées à l'heure actuelle, augmentant la dangerosité pour les enfants et les animaux sauvages vivants dans la région, sans parler du manque d'infrastructures nécessaires à cette augmentation de population (écoles, trottoirs, transports publics, etc.).*

*En plus de ces manques, il est à noter que l'adaptation de ces infrastructures va être coûteuse, difficile, voire impossible, comme par exemple au niveau de certains tronçons de la route du Grand-Lancy, qui sont protégés au niveau Fédéral.*

*Impacts supplémentaires:*

*Pour les propriétaires des zones concernées :*

*Dévalorisation financière et traitement inégalitaire et discriminatoire, car seule leur zone a été arbitrairement choisie pour densifier la région, alors que les autres zones villas aux alentours ne sont pas impactées. Discrimination qui est en opposition avec la stratégie d'évolution de la zone 5 d'Onex qui, dans son plan directeur communal mentionne explicitement comme second postulat une « égalité de traitement ».*

*Pour le voisinage :*

*Circulation routière accrue, augmentation des risques liée à la densification de la circulation, nuisance visuelle et sonore, perte de la biodiversité de la région.*

*Notre objectif est donc d'obtenir le retrait des modifications de zones et une égalité de traitement de la zone villas d'Onex.*

*Il faut agir rapidement, car les délais d'opposition sont très courts. La consultation publique est ouverte du 12 juin au 11 juillet 2023. Après cette date, sans action de notre part, il sera trop tard et ces zones villas deviendront des zones à densification accrue, bétonnée, avec une circulation dense et dangereuse pour les enfants, les piétons, les cyclistes et la faune locale sans parler des pertes financières significatives pour les propriétaires concernés. »*

Cette pétition est munie de 653 signatures.

**La pétition PET-15 est renvoyée en Commission citoyenneté, communication et pétitions par le Président.**

**8) Gestion des déchets – Supports de communication et signalétique de la recyclerie (projet de délibération 2402)**

**Le Président (S) :** Je passe la parole à Madame la Maire Anne KLEINER.

**Mme la Maire :** C'est un projet de délibération par lequel nous vous sollicitons pour un montant de Fr. 60'000.00 pour appliquer une nouvelle charte graphique autour de la gestion des déchets.

Elle concerne deux éléments. D'une part, la rénovation de toute la signalétique sur les écopoints, ainsi que sur les différents camions de voirie et, d'autre part, la réflexion de la signalétique sur la recyclerie.

Par rapport à la délibération, vous avez un document qui a été ajouté dans les annexes sous « nouveau », que je vous invite à rapidement consulter si vous n'avez pas eu l'occasion de la faire. Il explique qu'il y a toute une réflexion qui a été menée par rapport à la compréhension de l'information qui se trouvait sur les écopoints.

Il y a finalement tellement d'informations qui ont été ajoutées au fil du temps, puisque ces informations, elles datent déjà de 2011, il y a tellement d'informations qui ont été ajoutées qu'aujourd'hui, c'est totalement confusant.

Et ce qui est proposé, c'est de renouveler toute cette signalétique et de la simplifier en mettant les informations spécifiques et détaillées sur un site internet, auquel on a accès par le biais d'un QR code. Et en mettant tout de même à disposition dans les différentes réceptions de l'administration des flyers qui expliquent de quelle manière les différents déchets sont à recycler.

Aujourd'hui, c'est quand même de plus en plus courant, une grande partie de la population utilise le smartphone pour communiquer ; pas tous bien sûr, c'est la raison pour laquelle nous voulons maintenir les papiers pour certains, mais une grande partie de la population utilise le smartphone et ça nous paraît adapté de faire l'information détaillée sur un site internet, de renvoyer sur un site internet pour diminuer aussi la quantité de papier à imprimer.

Concernant la recyclerie, il y a un travail qui a été fait pour réfléchir à cette dénomination. "Recyclerie" étant perçu, lors d'une enquête qui a été faite par notre Service des déchets, "recyclerie" étant perçu comme des éléments à recycler et pas des éléments à valoriser.

La réflexion a abouti à la création d'un nouveau nom, vous avez pu le découvrir sur la présentation, qui s'appelle Nouveau Neuf. Et maintenant, il s'agit d'appliquer cette nouvelle signalétique sur le bâtiment où il y a cette fameuse recyclerie qui se nommera Nouveau Neuf, de façon à valoriser les déchets différemment.

Ce ne sera plus des déchets justement, c'est plus de la recyclerie, ce sont des objets qui sont à réutiliser. Et la dénomination, bien sûr, a de l'importance dans la manière dont l'action est perçue.

Ces Fr. 60'000.00 concernent donc la mise en œuvre et la réalisation de la signalétique, la charte graphique étant déjà réalisée. Merci, Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Merci, Madame la Maire. Je me rends compte que j'ai oublié d'effectuer le vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions concernant l'entrée en matière ? Non.

Alors si ce n'est pas le cas, nous pouvons ouvrir le débat. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Alors Madame BEAUSOLEIL, vous avez la parole.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts est ravi que la commune soigne la communication de ces écopoints, qui sont amenés à être de plus en plus utilisés, d'où l'importance de bien informer les gens.

Mais également, et on se pose la question, de prolonger la réflexion sur leur utilisation peut-être plus globale. Récemment on a discuté en commission une motion qui demandait d'améliorer l'information des associations, avec notamment l'idée de proposer des panneaux LED pour quoi les Verts étaient contre, par contre on n'est pas contre la réflexion de fond qu'on trouve vraiment intéressante de discuter la communication des associations et la commune en général.

Et on se demandait si on pouvait peut-être prolonger la réflexion et faire de ces écopoints des points d'information globale, ou quelque chose qui encourage le lien social, en plus du tri dans notre commune, au lieu d'en faire peut-être des points un peu gris et pas forcément très attractifs.

Mais est-ce qu'on peut lier l'utile à l'agréable ? Et c'est pour ça qu'on propose le renvoi en commission pour réfléchir là-dessus, étant donné le conséquent budget demandé pour cette réflexion de communication. Voilà, merci.

**Le Président (S) :** Le renvoi en commission étant demandé, je vous prie de vous exprimer sur le renvoi en commission. Monsieur CUENOUD, vous avez la parole.

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. On a donc déjà discuté de ça et le groupe Socialiste soutient le renvoi en commission de ce point.

**Mme LANCE PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR soutiendra cette demande de renvoi en commission. Nous souhaitons avoir des explications complémentaires sur cet objet, s'agissant notamment de son coût, nous aimerions une explication plus détaillée des frais, des entités responsables de la réalisation des éléments proposés.

Nous aimerions aussi des compléments d'explication sur les outils de communication, qui ne sont pas en soit très disruptifs sur la décision de renouveler la signalétique des véhicules de voirie, ce qui nécessite des importants moyens financiers, mais pour quels résultats auprès de la population ?

Et puis, nous souhaiterions aussi avoir une explication du Conseil administratif sur le pourquoi de développer encore un tel projet de communication à la seule échelle de la commune d'Onex, parce qu'il s'agit pour nous typiquement d'une réflexion qui devrait se faire au moins avec les communes voisines pour développer un visuel commun, des campagnes de sensibilisation communes, ça serait plus utile pour les usagers, plus efficace et plus efficient. Pour ces raisons, nous demandons aussi donc le renvoi en commission.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Nous soutenons la demande de renvoi en commission. Nous nous sommes posé des questions similaires au groupe PLR. On aimerait les mêmes réponses.

Et je salue la bonne idée de Madame LANCE PASQUIER et de Madame BEAUSOLEIL de voir plus large. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Monsieur MOSCHELLA. La parole n'étant plus demandée, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote. La procédure de vote est lancée.

Donc par 23 oui, une abstention et 0 non, le projet de délibération 2402 « Gestion des déchets – Supports de communication et signalétique de la recyclerie », est renvoyé en commission.

**Le renvoi en commission du projet de délibération 2402 est approuvé par 23 oui et une abstention (24 votants)**

**9) Place des Deux-Églises – Mandat d'études parallèles – Indemnités du collège d'experts, des candidats et frais - Crédit de Fr. 256'000.00 (projet de délibération 2403)**

**Le Président (S) :** Il s'agit d'un nouvel objet. Je vous propose de se positionner sur l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Non.

Nous pouvons donc rentrer dans le vif du débat. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole concernant la délibération 2403 intitulée « Place des Deux-Églises – Mandat d'études parallèles – Indemnités du collège d'experts, des candidats et frais - Crédit de Fr. 256'000.00 » ? Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Donc je reviens avec ce mandat d'études. Je vous avais fait... on en avait déjà discuté lors d'un projet de délibération, il me semble que c'était ce printemps.

Mais en fait, ce qu'on cherche à faire à Onex, on cherche à trouver une centralité pour notre commune. Et à créer une place centrale, un peu comme une place du village, et le but de la création de cette place, c'est de faire le lien quelque part entre la zone villas, la zone 5, et la cité, et puis également le Vieux-village d'Onex. On sent que, dans le fond, notre commune est divisée en deux par cette route de Chancy.

Et cette place du village serait un lieu de rencontre entre le nord et le sud de notre commune. Cette place du village est décrite dans le PDCom et ça pourrait évidemment se réaliser sur la place des Deux-Églises, qui aujourd'hui est principalement traversée par des véhicules motorisés et occupée par des places de parking. Donc l'objectif est d'en faire une réelle place centrale en l'aménageant autrement.

Vous avez voté un projet de délibération pour les services d'un assistant maître d'ouvrage, qui sera justement en charge d'organiser ce mandat d'études parallèles et une des premières choses qu'il doit faire, cet AMO, c'est justement de rédiger le règlement, le cahier des charges des futurs concurrents, et c'est ce cahier des charges va vous être présenté lors d'une commission.

Maintenant, comment est-ce que ce mandat d'études parallèles est organisé ? Dans le projet de délibération, on vous parle d'un collège d'experts et pour simplifier le terme, on peut aussi parler de jury. Et ce collège d'experts est composé de professionnels, de non professionnels, qui sera composé d'environ 10 membres et le Conseil municipal aura aussi des sièges, mais pour la précision des membres, je reviendrai vers vous plus tard.

Donc voilà, il y a des membres professionnels, des membres non professionnels. Et le rôle du jury, donc de tout ce beau monde, c'est finalement d'échanger, de débattre et de sélectionner le projet d'aménagement que l'on va pouvoir réaliser sur cette place des Deux-Églises.

Les échanges qui se feront entre les membres du jury seront bien évidemment confidentiels. Il y aura tout de même un rapport décisionnel qui donne des recommandations pour les futurs participants.

Donc il y a trois moments clés qui sont assez bien décrits dans le projet de délibération, mais je peux les évoquer rapidement aujourd'hui. Donc il y a un premier tour, un deuxième et un troisième tour.

Le premier, c'est qu'on va sélectionner les concurrents, on va en sélectionner environ huit sur la base des dossiers qu'ils présentent en fonction des références et des intentions qu'ils ont.

Après, durant la deuxième étape, et bien parmi ces huit personnes qu'on a sélectionnées, on va retenir trois projets. Trois projets vont être retenus. Et la dernière étape, c'est un projet sur ces trois qui va gagner et qui gagnera la création de cette place.

Vous avez vu qu'il faut un certain nombre de petits sous et il y a les trois équipes durant le second tour, et bien ils vont recevoir une maquette pour illustrer leur projet. Et l'idée du jury du collège est qu'il pourra évaluer et confronter les différentes propositions de manière la plus équilibrée possible, et c'est pour ça qu'on leur présente cette maquette, parce que c'est sur la même base que les choses se feront.

Et une fois que le lauréat est désigné, et bien il y aura une ouverture à la population qui pourra venir apprécier les projets, ça sera présenté au public. Voilà, merci Monsieur le Président.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors nous remercions l'administration qui, lors d'une commission, nous a déjà donné un avant-goût des possibles affaires.

Et il est temps d'aller de l'avant... enfin nous pensons qu'il est temps d'aller de l'avant et d'organiser un concours avec des objectifs et des contraintes sur lesquels on pourrait aussi influencer. C'est pourquoi nous vous encourageons à voter oui sur le siège. Merci.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Ce projet est assez intéressant. Il est aussi lié à toute la volonté, enfin il y a deux points qui sont aussi dans notre ordre du jour, celui qui concerne effectivement la salle communale, cette commission ad hoc que nous avons créée, ça concerne également ce qui est en train de se faire, c'est je crois, sauf erreur, le point 17 de notre ordre du jour, concernant l'image directrice d'Onex-Centre. Tout est connecté.

J'aurais quelques questions à poser. Alors je ne sais pas s'il faut les poser à la Commission des finances ou à la Commission de l'urbanisme en ce qui concerne le fonctionnement de ce que le Conseil administratif nous propose ce soir, ou à la Commission des finances pour voir en fait où est-ce que l'on va en termes de budget, d'investissements, sur ce projet-là.

Parce que j'ai l'impression qu'on est en train de saucissonner en fait ce projet. En termes de collège d'experts, Madame YUNUS EBENER a parlé effectivement de la désignation d'un certain nombre de membres non professionnels issus du Conseil administratif ou du Conseil municipal ou de l'administration.

J'ai un problème. Si dans le collège d'experts, on a un représentant de l'administration qui en plus touche des jetons de présence. Et puis j'ai un problème de représentativité si effectivement nous avons au sein de ce Conseil municipal sept factions qui sont représentées, sept groupes politiques, alors qui sera le représentant dans ce collège d'experts parmi les membres non-professionnels ?

Il y aura bien sûr des suppléants sans droit de vote. Je ne sais pas très bien ce que c'est, ces suppléants sans droit de vote. Enfin, il y a un certain nombre de questions que le groupe PLR se pose sur ce projet-là.

Et c'est pour cela que nous demandons le renvoi à la Commission d'urbanisme en premier lieu. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Une demande de renvoi en commission a été effectuée, je vous propose de vous exprimer sur celle-ci. Est-ce qu'il y a des interventions concernant le renvoi en commission ? Madame BRAUNSCHWEIGER.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie le PLR pour son intervention et ses nombreuses questions. Nous, le groupe Socialiste, on est contre ce renvoi en commission pour la simple et bonne raison qu'on a été récemment en commission, en Commission d'urbanisme, où la procédure a été expliquée par les services, que la dépense qui nous est soumise ce soir, elle avait été annoncée.

Donc c'est dans la juste mesure des choses. Après, si je peux me permettre par rapport au montant que j'ai pu voir dans la délibération, par rapport à ma vie professionnelle, je peux... j'ai vu que ces montants étaient tout à fait conformes, et même un petit peu en dessous de ce qui peut être pratiqué.

Par rapport à la procédure du MEP, c'est-à-dire les professionnels, non-professionnels, c'est quelque chose de tout à fait classique qui est de façon récurrente dans tous les MEP, les mandats d'études parallèles.

Donc moi, j'ai vu aucune anomalie dans cette délibération. Elle me semble tout à fait conforme aux procédures en vigueur en Suisse par rapport aux mandats d'études parallèles.

Donc à partir de là, je pense qu'on peut vraiment aller de l'avant. Il y a eu une commission récemment. Je pense que vous retournerez en Commission d'urbanisme pour d'autres aspects, à d'autres jalons. Mais pour ce qui nous est soumis ce soir, voilà, le groupe Socialiste ne défend pas ce renvoi en commission et on souhaite le voter sur le siège.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Nous, on va plutôt renvoyer le projet en commission. On ne sait pas si c'est très heureux, au niveau de la rue des Bossons, de couper le passage d'un axe qui est très important pour Onex pour se diriger soit vers Bernex, soit vers Genève.

Si on coupe cet axe, il n'y aura plus que les rues des Grand-Portes, et puis la rue de Bandol pour accéder côté Genève ou côté Bernex. C'est un axe important. Puis, sachant que, tous les dimanches, il y a le marché. Donc c'est déjà une zone qui est assez piétonne de 6 heures du matin à 14 heures le dimanche.

Donc je me dis que dépenser sur un projet d'études autant d'argent, qui est très sexy le projet, je trouve très joli de mettre une place complètement verte et puis sans passage de véhicule, mais je crois que c'est un petit peu utopique, parce que c'est un axe super important.

Et je pense qu'il serait préférable, en fin de compte, de prolonger le marché d'Onex jusqu'à 18 heures, ça ferait 12 heures de place piétonne tous les dimanches, et ça ne coûterait pas un rond. Merci, Monsieur le Président.

**Le Président (S) :** Je m'excuse Monsieur AMBORD, sur le renvoi en commission, je n'ai pas compris si vous soutiendrez ou non ce renvoi en commission ?

**M. AMBORD (MCG) :** Oui, nous soutenons le renvoi en commission.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Nous avons un peu les mêmes questions que le PLR, donc nous soutenons aussi ce renvoi en commission. Nous avons aussi des questions par rapport à la proposition du collègue d'experts, comment ça va se goupiller exactement. Merci, Monsieur le Président.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Comme ma préopinante du PS, j'ai jeté un œil sur cette délibération avec un regard professionnel. De ce que j'ai vu, c'est conforme à la SIA 143, ça veut dire qu'on est usuel dans ce qu'on fait.

C'est clair que les montants peuvent, quand on les voit, mériteraient d'aller en commission, c'est des montants qui sont assez importants. Le problème des MEP, c'est que c'est toujours cher, parce qu'en fait, finalement, on amène à huit, puis trois, puis un avant-projet. Donc du coup, en fait, on paie huit, puis trois, puis un mandataire pour faire ce travail en les orientant, en les guidant.

Et ça, ça a été clairement dit dans la première Commission urbanisme. Maintenant, y retourner pour la majoration d'argent, si on veut bien, enfin la suite du montant, ça n'est pas très constructif, parce qu'on n'y apprendra pas grand-chose de plus. Je pense que ça sera intéressant d'y aller à un autre moment, quand les sujets auront avancé, auront été

développés, et qui auront quelque chose d'autre à nous dire que regardez, c'est ce qu'on vous a écrit.

Sur le fait que la pilule financière est difficile à passer, là je me permets une remarque. C'est qu'on a voté, il y a trois mois, Fr. 80'000.00 et puis là, on revient avec Fr. 256'000.00, moi je pense que les services auraient peut-être pu regrouper l'ensemble de ces Fr. 336'000.00 sur une seule et même délibération.

De cette manière, on n'aurait pas à se reprononcer, parce que ce qu'il faut savoir, c'est qu'une fois qu'on aura un lauréat, on va l'appeler comme ça, et bien on devra encore engager une délibération pour le projet, puis pour l'exécution et la réalisation.

Donc du coup, on n'a pas fini d'en reparler de l'argent. Ça aurait été intéressant d'avoir une enveloppe globale. Donc ça c'est plus un message aux services et sur le fait que finalement le renvoi en commission, il est justifié pour l'argent.

Mais comme on s'est déjà engagé là-dessus, qu'on n'apprendra rien de plus et que de toute façon c'est un passage obligé, ce sera intéressant plus tard, les Verts vont soutenir le vote sur le siège. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président de me donner la parole. Alors je souhaiterais tout de même répondre aux questions qui ont été posées.

Alors concernant les suppléants et concernant la participation du Conseil municipal à ce projet, en fait c'est le Conseil municipal, ça va être sous forme de vote. C'est vous qui allez décider qui vont être les trois représentants. Donc en fait, au sein de ce Conseil municipal, il va y avoir deux personnes qui auront le droit de vote et une troisième personne suppléante si une des deux personnes ne peut pas aller aux réunions.

Mais la personne qui est suppléante pourra tout de même se rendre aux réunions, sauf qu'elle n'aura pas le droit de vote. Est-ce que j'ai été assez clair ? Donc voilà, ça c'est une histoire que vous allez régler entre vous.

Et puis l'autre question qui a été posée, c'est par rapport aux jetons de présence. Donc ceux qui sont payés, c'est évidemment le groupe de professionnels et parmi le groupe de non-professionnels, comme il y a le Conseil municipal, Conseil administratif et l'administration, les seuls qui sont payés, c'est le Conseil municipal. Par rapport à la question que vous avez évoquée.

Et puis Monsieur AMBORD, donc vous, votre question et vos propositions disons que c'est... il va y avoir un marché, on va faire le nécessaire, l'aménagement et les propositions qui seront faites, c'est finalement les personnes qui participent à ce concours, doivent bien évidemment tenir compte du marché qui a lieu le dimanche.

Et l'affaire a été, enfin j'ai envie de vous dire que l'affaire a été lancée. Maintenant, on va aller de l'avant avec ce projet. Et revenir en disant que c'est une artère importante, il ne faut pas faire le projet, c'est une discussion qu'on a eue il y a déjà quelques mois, donc maintenant on va aller de l'avant et on ne va plus rétropédaler pour dire c'est une artère importante pour les voitures. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Madame YUNUS EBENER. Nous allons donc lancer le vote sur la demande de renvoi en commission. Le vote est lancé.



Par 14 non, 0 abstention et 10 oui, la demande de renvoi en commission est refusée. Nous pouvons donc passer au débat concernant le point 9. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

**Le renvoi en commission du projet de délibération 2403 est refusé par 14 non et 10 oui (24 votants)**

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je disais que je ne suis pas tellement rassuré quand j'entends les propos qui sont tenus dans cette salle ce soir. En particulier, je reviens sur mon argument du saucissonnage et puis de manque de visibilité sur l'ensemble du projet.

Alors oui, j'ai entendu qu'effectivement la Commission d'urbanisme a déjà traité ce sujet-là. On avait articulé un chiffre de Fr. 100'000.00 pour les primes. Alors je ne sais pas si ça inclut dans ces Fr. 256'000.00, ou bien ce que représentent ces Fr. 100'000.00 qui ont été évoqué lors de cette séance de Commission d'urbanisme par Monsieur RODRIGUEZ ?

Donc je demande encore... il me manque encore un certain nombre d'explications. Alors, bien sûr, elles pourront être fournies lors des discussions que nous aurons dans le cadre du budget 2024, mais je réitère ma demande, cette fois-ci pour un renvoi, Mesdames et Messieurs, à la Commission des finances.

Et je reprends un peu l'argument de mon collègue Sylvain HALDI. C'est vraiment la volonté et le souhait d'avoir une vision globale sur les montants que la commune va investir, dépenser, sur la fermeture et l'aménagement de cette place des Deux-Églises.

Et je pense que c'est de notre devoir de titiller un peu le Conseil administratif et de donner des réponses sur la globalité des coûts, de manière qu'on puisse aussi donner des réponses à celles et ceux qui nous ont élu-es. Donc je vous propose, Mesdames et Messieurs, de renvoyer ce sujet à la Commission des finances.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, j'ai un peu les mêmes soucis que Monsieur PASQUIER. Je ne vais pas entrer en matière sur le bien-fondé du projet, la manière dont il se déroule, parce que ça, ce n'est vraiment pas mes compétences et Monsieur HALDI l'a très bien expliqué.

En revanche, je suis un peu comme Monsieur PASQUIER, je vois l'affaire comme n'étant pas membre de la Commission d'urbanisme, et je vous avoue qu'au niveau des coûts, je suis un peu perdue.

Vous arrivez régulièrement avec des demandes d'argent pour des études. On en est à Fr. 80'000.00 plus Fr. 256'000.00, c'est des études uniquement. On va aller nager où avec le projet final ? Et puis, il va y avoir encore combien d'études ? Et puis toutes les soumissions, ça va coûter combien ?

Moi, en tant que Présidente de la Commission des finances, je suis très inquiète quant aux finances. Et j'aimerais bien qu'on parle finances pour savoir dans quel genre de chiffres on va taper avec ce projet, parce que là on est parti avec des coûts vraiment très élevés et vu comme ça, je ne les comprends pas non plus. Merci, Monsieur le Président.

Donc nous allons soutenir le renvoi en Commission des finances, je pense que vous l'aviez compris. Merci, Monsieur le Président.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Oui, alors excusez-moi, j'ai oublié de répondre à cette question financière. Donc je peux tout à fait demander aux services d'essayer de voir si on peut avoir un budget abouti avec toutes les étapes, ça je trouve intéressant et je vais voir si c'est possible. Si c'est possible, volontiers je vous fais la présentation.

Et puis, vous allez bien entendu aussi avoir un projet qui va vous être présenté par notre directeur financier, le projet quadriennal des investissements. Donc là-dessus, on est aussi assez au clair. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Madame YUNUS EBENER. À ma connaissance, le renvoi en commission ayant déjà été refusé, il n'est pas possible de demander un renvoi à une autre commission. Ce d'autant plus qu'une commission est déjà saisie. Je disais à ma connaissance donc... je vais juste consulter le règlement du Conseil municipal.

Donc je vous propose de discuter... de vous prononcer sur la demande qui a été effectuée de renvoyer cet objet à la Commission des finances. Est-ce qu'il y a des prises de parole à ce propos ? Et si oui, merci de vous annoncer. Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Je suis exactement comme ma collègue, j'ai l'impression qu'on est complètement dans le flou. C'est la sensation que j'ai en lisant ces projets et après avoir voté il y a trois mois un crédit d'étude.

Je ne me souviens plus exactement ce que c'était la formulation, mais vraiment c'est le brouillard pour moi, complet. Et du coup, voter Fr. 256'000.00 en plus dans le brouillard, ça me convient mal. Donc oui au renvoi en Commission des finances.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Nous les Verts, on ne doute pas de la validité de faire un MEP, parce que le sujet est délicat et que courir le risque de faire une étude et de passer à côté de quelque chose d'intéressant, quand plusieurs avis se penchent dessus, c'est quand même mieux.

Mais effectivement, c'est cher. On l'a déjà dit. Par contre, nous ne nous opposerons pas au renvoi en Commission finances, de manière à ce que le sujet puisse être analysé sous cet angle-là. Merci, Monsieur le Président.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste entend les questions de la droite. Il voit bien qu'il y a peut-être une incompréhension sur ce qu'on vote là, qui est une procédure, et pas le principe même de l'étude ou quoi que ce soit.

Le but étant d'avancer tous ensemble, qu'il y a aussi en parallèle la salle communale d'Onex. Pour ces motifs, le groupe Socialiste acceptera le renvoi en Commission des finances, mais vraiment pour apaiser les éventuelles possibles tensions entre les groupes, puisqu'il y a visiblement une confusion de genre sur ce sur quoi on est appelé à voter ce soir. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG soutiendra aussi le renvoi en Commission des finances pour toutes les raisons qui ont déjà été évoquées. Merci bien.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur AMBORD. Je vous propose de passer au vote sur la proposition de renvoyer l'objet en Commission des finances. Le vote est lancé.

Par 24 oui, la proposition de renvoyer l'objet en commission des finances est acceptée.

**Le renvoi en Commission des finances du projet de délibération 2403 est accepté à l'unanimité des présents (24 votants).**

**10) Ecole d'Onex-parc - Rénovation du petit théâtre - Crédit de Fr. 1'388'000.00  
(projet de délibération 2405)**

**Le Président (S) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière vu qu'il s'agit d'un nouvel objet ? (Silence). Non. Je vous propose de rentrer dans le vif du débat. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Madame KLEINER vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Cette délibération concerne le réaménagement du cinéma-théâtre. La plupart d'entre vous ont visité, dans le cadre d'une commission, ce cinéma-théâtre qui n'a pas été rénové depuis une vingtaine d'années.

Aujourd'hui, son équipement, mais surtout son accès, ne permettent pas un usage régulier de ce cinéma-théâtre. Auparavant, il était utilisé encore pour les résidences des spectacles, et désormais les nouvelles réglementations d'accès dans les écoles empêchent la plupart du temps, ou rendent difficile, l'accès de ce cinéma-théâtre à des troupes de théâtre.

Raison pour laquelle, finalement, il est utilisé un peu moins d'une vingtaine de fois par année, bien que son prix soit très modique.

Il est aussi exploité pour diffuser des films, notamment dans le cadre de certains festivals du film. Et là, même problématique, il s'agit de pénétrer dans le cinéma-théâtre par une entrée principale de l'école, et ça pose toutes sortes de problèmes, en particulier les aménagements, l'installation de tout le matériel nécessaire durant les heures scolaires. Et bien, la plupart des acteurs qui nous proposaient d'utiliser ce cinéma-théâtre, y ont renoncé.

Le projet qui vous est proposé est d'éliminer en fait les gradins et de mettre des gradins rétractables, de façon à avoir plus de souplesse dans l'usage. On pourra y proposer aussi bien des activités qu'on peut apprécier debout qu'assis, en ayant les gradins installés.

L'arrière, le fond de scène, sera aménagé en loge. Actuellement c'est une très grande salle, comme la plupart d'entre vous ont pu le voir. C'est une très grande salle, dans laquelle il n'y a pas d'aménagements spécifiques pour que les artistes puissent se préparer. Et le projet de délibération prévoit un aménagement.

La plus-value apportée aussi à cet aménagement, c'est bien sûr dans le cadre de l'installation des WC et de la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre-là, nous devons revoir l'utilisation des deux petites salles qui jouxtent le cinéma-théâtre. La proposition est d'en faire qu'une seule qui pourra être mise à la location, à disposition des habitants en cas de besoin.

Cette école-là, elle a fait l'objet d'une interpellation pour être protégée. La Ville d'Onex s'est opposée à ce que cette école soit mise à l'inventaire. Aujourd'hui, à ce stade, nous vous avons présenté une délibération pour installer des locaux pour les pompiers volontaires, et nous avons pu obtenir l'autorisation, les monuments et sites ayant renoncé à s'opposer à nos demandes.

La démarche des monuments et sites n'est pas encore aboutie. C'est-à-dire que nous n'avons pas reçu officiellement leur réponse disant "nous renonçons à protéger cette école". C'est en cours. Ce que nous savons, dans nos différents échanges, c'est que quand une commune s'oppose à une mise à l'inventaire, généralement il y renonce, mais on ne baisse pas la garde. Et on avance sur notre opposition.

Ce qui motive notre opposition, c'est d'abord qu'elle a été passablement modifiée. La piscine n'est plus ce qu'elle était quand elle a été construite, différents aménagements ont été réalisés et du point de vue de la construction elle-même, elle a beaucoup changé.

Et puis l'autre élément qui nous motive à nous opposer, c'est la rénovation. C'est-à-dire qu'on va bientôt devoir rénover cette école. C'est la prochaine étape après l'école des Bossons qui vous sera proposée. Et rénover dans ces conditions, ça va nous coûter très très cher pour finalement une plus-value tout à fait discutable.

Donc nous avons bon espoir que le projet que vous nous proposons sera accepté par les monuments et sites, notamment parce que ça crée une porte de secours en cas d'incendie, donc on évite de passer par les escaliers, puis de prendre la sortie de l'école, mais on a une sortie directe.

Si vous souhaitez revisiter l'espace et obtenir des explications sur le site, c'est volontiers que nous nous tenons à votre disposition dans le cadre d'une commission, si vous estimez que les explications qui vous ont été données jusqu'à présent sont insuffisantes.

C'est vrai que c'est un montant conséquent, Fr. 1'388'000.00. Toutefois, au regard du nombre de travaux envisagés, c'est un montant tout à fait raisonnable, et pourquoi est-ce qu'il est raisonnable ? Parce que nous ne sommes pas obligés de déléguer à l'extérieur ce projet, mais il va être mené, conduit par le Service exploitation, bien sûr avec des intervenants externes pour casser les gradins, pour désamianter le plafond, pour installer un plafond qui sera insonorisé, bien sûr.

Mais toute la conduite des travaux pourra être faite par l'interne. Et elle est envisagée en deux étapes à Pâques et cet été, avec une mise à disposition à partir de septembre 2024. Merci, Monsieur le Président.

**Mme BEUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts, on se réjouit vraiment que cette salle puisse retrouver une utilisation à sa juste valeur. On a juste une question, parce que le projet de délibération n'en fait pas mention, mais est-ce que la politique culturelle attribuée à cette salle va être modifiée ? Parce que du coup, la nouvelle configuration de la salle prévue est pensée pour une politique culturelle modifiée.

Ça voudrait dire... est-ce que, par exemple, les artistes pourraient de nouveau faire des résidences dedans, création, répétition et puis représentation ?

Peut-être avoir des éléments de réponses là-dessus avant de se prononcer sur cet objet, ça serait utile pour nous.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Je propose à Madame BEAUSOLEIL et à Madame KLEINER de s'échanger les questions lors de la commission qui est déjà demandée et pour laquelle je demande le renvoi. C'est mal formulé, mais je demande le renvoi en commission.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur MOSCHELLA. Nous allons donc nous prononcer sur le renvoi en commission. Vous avez la parole, Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Je trouve que le projet est bien, mais ça m'intéresse, ça nous intéresse aussi de valider ce renvoi en commission pour regarder sur différents points.

Avoir accès à la salle depuis l'extérieur de l'école, c'est primordial. Cette salle est magnifique. Je pense qu'elle pourrait être beaucoup plus louée, comme le disait Cora BEAUSOLEIL, à sa juste valeur, parce que c'est vraiment une belle salle. En plus, les projets d'aménagements ont l'air bien.

Mais je n'ai pas vu dans l'exposé des motifs quelque chose qui parlait... il y a une très mauvaise connexion internet sur cette salle, puis des fois il y a des expositions où d'autres qui utilisent YouTube pour pouvoir diffuser justement sur ces grands écrans depuis la loge qui est en face, que ce soit des reportages ou des documentaires, etc.

Puis je sais qu'il y a plusieurs acteurs qui auraient voulu louer cette salle, mais qui ne l'ont pas fait à cause de cette connexion internet qu'il n'y a pas. Il faudrait tirer un... c'est compliqué, il faut tirer un câble depuis l'école pour pouvoir alimenter la salle. Donc prévoir aussi ça, je pense dans les travaux ou dans les études, je pense que ça serait bien.

Donc on va soutenir le renvoi en commission. Merci.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc pour ce projet de délibération, le groupe Socialiste soutient le renvoi en commission. Cela nous permettra de nous rafraîchir la mémoire parce que, quand même, ça fait un bail qu'on avait parlé de ça.

Et aussi de regarder un peu sur les différents projets qui ont été évoqués sur le projet de délibération. Je vous remercie.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Bien sûr, on va soutenir la demande de renvoi en commission. Mais on s'interroge au groupe PLR sur la pertinence de faire ces travaux, de réhabiliter ce lieu qui restera au même endroit, c'est-à-dire dans une école, au sein d'une école, même si l'accès est indépendant.

Et, de nouveau, le fait qu'on ait une mixité d'utilisation entre les besoins scolaires et les besoins culturels. Ça nous paraît un peu difficile de voter Fr. 1'400'000.00 pour cette rénovation, alors qu'on est dans un projet de nouvelle salle communale.

Et si on veut voir les choses un peu plus larges, les nouvelles prestations qu'on voudrait mettre dans cette salle rénovée pourraient, à notre avis, être beaucoup plus judicieusement pensées en intégrant ça dans le nouveau projet de salle communale.

L'utilisation ne sera pas comme ça au sein d'une école, mais au sein d'un espace culturel qui pourrait intégrer ce genre de prestations, concerts, théâtre, etc. Le fait est que si on refuse ce crédit-là, bien sûr il faudra rénover l'école en entier, mais peut-être pas à un coût de Fr. 1'400'000.00 pour simplement cette salle de spectacle qui, d'après l'argumentaire, nous fera passer de 150 places à 110 places, un quart de moins de capacité.

Ça fait quand même un coût de Fr. 12'800.00 par place. Il faudra louer beaucoup de fois la salle pour rentabiliser ces travaux. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Monsieur SUCHET. Tous les groupes s'étant exprimés sur la demande de renvoi en commission, nous allons donc pouvoir passer au vote à ce propos.

Par 24 oui, 0 non et 0 abstention, la demande de renvoi en commission est acceptée.

**Le renvoi en commission du projet de délibération 2405 est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

**11) Réponse du Conseil administratif à la motion 400 du 15 novembre 2022 « Pour des logements adaptés aux besoins des personnes âgées »**

**Le Président (S) :** Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur PASQUIER, vous avez la parole. Ah pardon, excusez-moi ! Je voyais votre micro encore allumé. Alors Monsieur VESELI, vous avez la parole.

**M. VESELI (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste remercie le Conseil administratif pour le travail réalisé et ce retour que l'on juge très complet. Nous avons à travers cette réponse un listing précis des différents logements qui sont proposés pour nos aînés et adaptés à leurs besoins.

De plus, nous soutenons la commune et nous sommes très enthousiastes à l'idée d'une potentielle mise en place d'un projet tel que les ADRET sur la commune d'Onex. Je vous remercie.

**Mme VELLETRI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Nous les Verts, on est ravi de constater que des discussions sont en cours en ce qui concerne ce bâtiment A dans le quartier de Pré-Longet sur les modèles d'ADRET.

Il nous semblait important de suivre les observations faites sur la durée en ce qui concerne les ADRET pour effectivement s'inspirer de ce qui a fonctionné et faire autrement pour le reste.

Je profite aussi de ce temps de parole pour dire que, de manière générale, on doit garder en tête pour l'ensemble des dossiers qu'on traite, et dans tous les domaines, les défis liés aux vieillissements de la population et mettre cela en lien avec la mixité. Ce n'est pas le nombre d'années, mais bien l'espérance de vie qui est le plus important, c'est bien le nombre d'années en bonne santé à la fin. Et cela passe notamment par les logements, la mobilité, les échanges sociaux y compris avec les autres générations.

Donc on vous remercie beaucoup de penser avec ce genre de projets pour bien vivre et le bien-être de la population de manière générale. Merci beaucoup.

**Le Président (S):** Merci, Madame VELLETRI. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de prendre acte de cette réponse du Conseil administratif.

« ***MOTION*** »

*Vu la pénurie de logements bon marché affectant le Canton de Genève et Onex,*

*Vu l'accroissement de l'espérance de vie et le vieillissement de la population,*

*Vu l'intérêt que peuvent représenter les solutions de logement évolutif pour les personnes âgées,*

*Vu le besoin des personnes âgées de disposer de logements adaptés à leurs besoins,*

*Vu l'exposé des motifs,*

*Sur proposition du groupe socialiste,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*par 27 oui et 1 abstention*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. De mettre en place des solutions de logements adaptées aux besoins des personnes âgées*
- 2. De favoriser dans les PLQ le développement de logements pour personnes âgées sur le modèle de l'habitat évolutif pour seniors de l'Adret (Lancy)*
- 3. D'inviter la FIVO à étudier l'implantation de solutions de logements adaptées aux besoins des personnes âgées*
- 4. D'étudier chaque opportunité parvenant à sa connaissance pour favoriser le développement de logements adaptés aux besoins des personnes âgées.*

**RÉPONSE :*****Introduction***

*Parmi l'ensemble des villes suburbaines du Canton de Genève, Onex recense la plus grande part de seniors. Ils représentent près de 19% de sa population totale (OcStat/2022).*

*Suivant les projections, il est prévu que, d'ici à 2040, l'effectif des personnes âgées de 65 à 79 ans augmente de 51%, et celui des personnes âgées de plus de 80 ans de 85 % [source : diagnostic territorial de la Ville d'Onex]. L'augmentation de l'effectif de ces classes d'âge s'annonce plus marquée au sud de la route de Chancy, quand bien même la majorité des seniors résidera toujours dans les sous-secteurs de Cité Nouvelle et du Gros-Chêne. Dans ces quartiers, la Commune devra alors gérer la combinaison des effets du réchauffement climatique et du vieillissement de la population (une classe d'âge davantage exposée aux risques de maladies cardiovasculaires et respiratoires en cas de vague de chaleur).*

*En juin 2021, la plateforme des associations d'aînés de Genève a édité une brochure intitulée « Habitat(s) seniors, typologie des logements adaptés dans le canton de Genève ».*

*Elle constate tout d'abord l'enjeu du vieillissement de la population, qui constitue des défis, mais aussi des opportunités de repenser et innover l'habitat, le logement, l'aménagement du territoire, le vivre ensemble, avec pour objectifs de lutter contre l'isolement social, préserver et améliorer la santé et le bien-être de la population.*

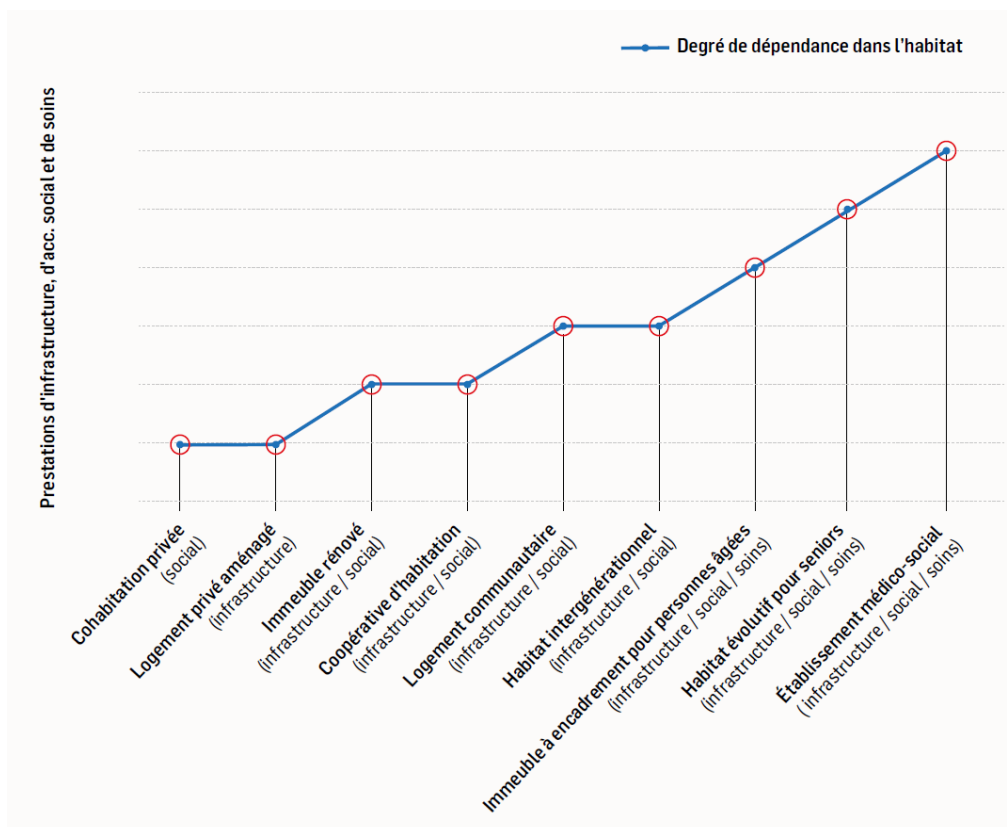
*Pour ce faire, il convient notamment de développer un habitat plus flexible, qui s'adapte aux réalités sociales et démographiques, notamment l'arrivée à la retraite des baby-boomers, nés après-guerre.*

*À Genève, contrairement aux idées reçues, seule une minorité de personnes âgées vit dans des lieux de vie spécialement conçus pour les seniors : sur 83'500 personnes de plus de 65 ans fin 2019, environ 4'000 vivaient en établissements médico-sociaux (EMS) et 2'000 en habitat adapté ou protégé.*

*Actuellement, nous assistons à une diversification des formes d'habitats pour seniors, qui vient peu à peu combler les lacunes entre logements privés classiques et EMS. Repenser l'habitat doit permettre à chacune et chacun de vivre à sa façon, dans des logements conçus pour répondre aux besoins des personnes tout au long de leur vie, malgré les éventuelles pertes progressives liées à l'âge.*

*On retrouve ainsi désormais les modèles suivants (détaillés dans la brochure mentionnée plus haut) : la cohabitation privée, le logement privé aménagé, l'immeuble rénové, la coopérative d'habitation, le logement communautaire, l'habitat intergénérationnel, l'immeuble à encadrement pour personnes âgées (IEPA), l'habitat évolutif pour seniors (HEPS) et, enfin, l'établissement médico-social (EMS).*





## 1.- Le logement pour seniors à Onex

À Onex, il existe de nombreuses solutions de logements pour seniors.

La première est évidemment de rester à domicile, et étant éventuellement accompagné par des services d'aide à la personne (femme ou homme de ménage, service de livraison de repas à domicile, infirmière ou infirmier à domicile, etc.). Il existe la possibilité d'aménager le logement existant face à une diminution de l'autonomie (transformations structurelles, aménagements, barres de maintien, porte de baignoire, etc.). Il y a également la possibilité d'envisager des aides financières ciblées dans ce domaine, subsidiairement à la palette fédérale et cantonale, ainsi qu'aux obligations qui incombent au bailleur.

Onex est pourvue de nombreuses institutions spécialisées dans l'habitat pour seniors :

- EMS – Foyer Béthel, 65 places en chambres individuelles, endroit calme avec un jardin sécurisé facile d'accès ;
- EMS – Résidence de la Rive, 48 places, lieu de vie spécialisé dans l'accueil de personnes souffrantes de la maladie d'Alzheimer ou d'une affection similaire ;
- EMS – Résidence Butini, 132 places réparties sur 3 unités de 40 chambres et reliées par une zone fédérative ;
- Foyer de jour et de nuit – Le Pavillon de la Rive, 12 à 15 places la journée et 4 places la nuit, est une structure innovante proposant un programme unique d'accueil ambulatoire, combiné de jour et de nuit pour des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs importants ;

- *Foyer de jour – Pavillon Butini, 12 à 15 places, les personnes âgées peuvent y être accueillies dans la journée. Il permet de soulager les proches aidants, de retarder l'entrée en institution et de partager des échanges sociaux à travers un accompagnement personnalisé ;*
- *IEPA – Immeuble avec encadrement pour personnes âgées Onex III est un immeuble de 125 appartements avec encadrement social pour personnes âgées qui sont locataires de leur logement. Les appartements sont équipés d'un système d'appel et d'une permanence nocturne de 19h à 7h.*

*À l'aune de la problématique croissante de l'isolement chez les seniors, l'habitat dédié ne doit pas seulement être pensé en termes d'encadrement et d'accessibilité, mais aussi en tenant compte de l'offre de partage, d'accompagnement de proximité et de cohésion sociale qui l'entoure. C'est ainsi que le Pôle seniors propose une série de prestations promouvant les rencontres et encourageant la participation sociale, à l'image des repas, excursions, ou encore des cafés-conférence, de la chorale et de diverses activités bien-être.*

*En parallèle, Onex bénévoles propose un accompagnement individuel dédié aux seniors isolés, tout en offrant le recours à un taxi social, principalement à destination des seniors atteints dans leur mobilité.*

*De même, l'offre en accompagnement social, et notamment le suivi des affaires administratives à domicile, vient s'inscrire positivement dans la palette susmentionnée pour favoriser le maintien des seniors dans leur lieu de vie.*

## ***2.- Le logement seniors dans les Plans localisés de quartier (PLQ)***

*L'entrée à la retraite représente souvent un grand changement, en particulier marquée par une transition financière annonçant une diminution des revenus. Il est, dès lors, important de pouvoir s'assurer du maintien du niveau de vie, et en particulier de pouvoir éviter la perte du logement, tant au moment de l'entrée en âge AVS qu'au moment de la perte du conjoint.*

*La construction de nouveaux logements, dans les zones de développement, permet d'assurer des prix accessibles à toute la population (contrôlés par l'Etat), ainsi qu'une mixité sociale dans les quartiers. Le nouvel article 4a LGZD, qui prévoit des ratios minimaux pour les différentes catégories de logement, s'applique également pour le logement seniors dans ces nouveaux immeubles.*

*Dans le quartier de Pré-Longet, plusieurs immeubles ont déjà été réalisés dans les deux PLQ qui composent le quartier ; d'autres immeubles restent encore à construire, notamment les bâtiments A et B du PLQ Pré-Longet 1.*

*Les parcelles concernées générant des droits à bâtir pour la réalisation de ces deux bâtiments sont propriétés de la CPEG, de la Ville d'Onex, et de deux propriétaires privés. Les discussions entre la CPEG et la Ville d'Onex pour l'élaboration d'un projet de construction portent sur les intentions de réaliser, pour le bâtiment A, un immeuble mixte de logements pour seniors, sur le modèle de l'Adret Pont-Rouge et d'activités dédiées à la santé et au social. Le PLQ prévoit que le bâtiment B soit dédié au logement.*

*L'habitat évolutif pour seniors de l'Adret (Lancy-Pont-Rouge)*

*L'invite n°2 cite l'exemple de l'HEPS de l'Adret, réalisé par la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de Lancy (FCLPA), qui a ouvert ses portes en août 2020.*

*Partant du constat de l'évolution des mentalités et du désir de rester chez soi de plus en plus présent chez les personnes en âge AVS, la FCLPA a construit 143 appartements dans deux immeubles de 5 et 7 étages. Cette nouvelle structure innovante d'habitat intergénérationnel est capable d'offrir un cadre de vie agréable et convivial, des opportunités d'une vie sociale intense, mais aussi de s'adapter aux besoins des seniors en fonction de l'évolution individuelle de leur état de santé.*

*Considéré comme un HEPS, l'Adret a également pensé aux jeunes générations qui ont leurs propres besoins de lieux de vie adaptés et conviviaux, ce qui a conduit à l'objectif des logements intergénérationnels. Ces logements ont pour but de réunir des personnes de diverses générations, ainsi que des partenaires proposant des services de proximité, contribuant activement à la dynamique de la structure. Des liens peuvent se tisser entre les habitantes et les habitants et le voisinage, dans une véritable culture du vivre ensemble.*

*Les prestations et activités sont destinées aux locataires, mais également au public, favorisant les ouvertures et échanges avec l'extérieur et la vie sociale du quartier.*

*Ce type de modèle d'habitat novateur est ainsi parfaitement dans la cible des projets que souhaite porter à l'avenir la Ville d'Onex.*

### **3.- La Fondation immobilière de la Ville d'Onex (FIVO)**

*La Fondation immobilière de la Ville d'Onex est une entité juridique distincte de la Ville d'Onex, au sens de l'article premier de la loi sur les fondations de droit public et de l'article 30 de la loi sur l'administration des communes.*

*La FIVO est propriétaire de 284 appartements ; elle gère directement les inscriptions et les attributions. Seules les demandes de logement des personnes ayant un lien avec la commune - être originaire d'Onex, être domiciliée ou domicilié à Onex, travailler à Onex - sont acceptées.*

*La FIVO est présidée par Monsieur Frédéric RENEVEY. Le Conseil de la Fondation est composé d'une représentante ou d'un représentant par parti présent au Conseil municipal. Les motionnaires sont dès lors invités à relayer les souhaits et orientations du Conseil municipal via ses élus et élus au Conseil de Fondation.*

### **4.- Étudier chaque opportunité pour favoriser le développement de logements seniors**

*Dans d'autres PLQ, en cours d'étude ou déjà en force, le choix de réaliser des logements pour seniors dépend de la volonté des propriétaires développeurs.*

*Pour les PLQ avec des parcelles uniquement en mains privées, la Ville d'Onex n'a donc que peu de moyens d'agir en faveur du logement seniors.*

*Lorsque la Ville d'Onex est propriétaire d'une ou plusieurs parcelle(s) dans le périmètre d'un PLQ, elle peut participer activement à ces choix et orienter les réalisations vers les types de logements qui permettent d'assurer une mixité sociale et des constructions adaptées pour les seniors.*

*Les futurs développements d'habitats dédiés aux seniors devront inclure les questions d'accessibilité aux commodités, aux prestations de soins, aux commerces et aux transports. Ce d'autant qu'un des enseignements du diagnostic territorial, récemment réalisé par la Commune, pointe le manque d'accès aux soins et pharmacies à moins de 10 minutes de marche dans divers quartiers du sud de la route de Chancy.*

*Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à la réponse à cette motion.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 9 août 2023 »*

## **12) Pour une limitation de l'accès nocturne aux préaux des écoles et au terrain de la pataugeoire (projet de motion 407)**

**Le Président (S):** S'agissant d'un nouvel objet, je vous propose de vous prononcer sur l'entrée en matière. Y'a-t-il des oppositions à celle-ci ? Non. Nous pouvons donc entrer en matière. Monsieur TOGNAN, vous avez la parole.

**M. TOGNAN (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter cette motion. Une proposition qui met l'accent sur l'amélioration de notre commune, en particulier pendant les heures nocturnes.

Cette motion vise à garantir la sécurité, la propreté et la tranquillité de notre commune en régulant l'accès aux préaux des écoles et aux terrains de la pataugeoire. Nous sommes convaincus que cette motion apportera une contribution positive à la création d'un environnement nocturne plus agréable, propre et paisible pour nos concitoyens.

Nous souhaitons créer un cadre où chacun peut profiter pleinement de notre commune en toute quiétude. Elle s'inscrit également dans le cadre de la législation en vigueur, en particulier l'article 17 du règlement cantonal sur la salubrité et la tranquillité publique.

En soutenant cette motion, nous œuvrons pour le bien-être de nos concitoyens et pour l'amélioration de leur qualité de vie dans notre commune pendant les heures nocturnes. Nous espérons vivement que vous vous joindrez à nous pour faire de cette proposition une réalité positive, en créant un environnement nocturne où il fait bon vivre. Merci de votre attention. Merci, Monsieur le Président.

**M. VESELI (S) :** Merci, Monsieur le Président. En lisant cette motion l'exposé des motifs, je me suis dit "wow, quel chaos !" En tant qu'ancien TSHM, je peux vous dire qu'on est loin de la réalité et je pense qu'on va dans le faux.

Certes, des jeunes s'y installent, je ne vais pas vous contredire. Mais est-ce que le fait d'interdire et de repousser le problème dans une autre partie de la commune est la solution ? Je ne pense pas.

Donc nous encourageons à voter contre et de trouver d'autres solutions que l'interdiction. On pourrait, par exemple, mettre en place d'autres lieux qui pourraient accueillir ces groupes de jeunes qui s'y installent. Merci.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je vais rejoindre Monsieur VESELI. Le groupe des Verts va s'opposer à ce projet de motion. En effet, les affirmations qui se trouvent dans cette motion, ne sont basées sur aucune étude sérieuse autre que l'opinion du parti auteur de la motion.

Par ailleurs, cette motion ne cherche qu'à stigmatiser davantage les jeunes au lieu de les aider. Il n'a aucunement été relevé récemment, et même de manière plus lointaine, que les jeunes d'Onex restaient dans les préaux, ni même qu'il y avait des déprédations dans les préaux d'écoles.

Si des personnes de la commune sont dérangées par certains comportements, ils ont la possibilité d'appeler la police municipale ou de recourir aux travailleurs sociaux de la commune, afin d'entamer un dialogue avec nos jeunes.

Une interdiction n'est nullement nécessaire dans ce cas. Ce d'autant plus pour des faits qui ne sont pas avérés. Toutefois, nous encourageons encore et encore le Conseil administratif à travailler et continuer la collaboration avec la FASe et des travailleurs sociaux qui œuvrent sur la commune, afin d'aider les jeunes d'Onex à s'épanouir. Merci.

**Mme LANCE PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Cette motion présentée par le groupe UDC souligne une réelle problématique, celle du tapage nocturne et des incivilités qui peuvent se produire dans l'environnement des préaux d'école durant la nuit.

Il est clair que les habitantes et habitants d'Onex ont le droit à la tranquillité et les enfants doivent pouvoir disposer de lieux de vie scolaire propres et sans danger. Nous considérons toutefois que la réponse proposée n'est pas la plus adéquate.

Elle pénalise tout le monde, y compris les personnes qui se comportent en respectant pleinement le voisinage, et aura pour effet de déplacer d'éventuels comportements problématiques ailleurs.

Elle semble par ailleurs difficile à faire respecter sans mesures complémentaires. Prenez l'exemple de l'école des Pâquis, en Ville de Genève, au demeurant confrontée à d'autres problématiques que celles d'Onex. Les autorités ont décidé d'une interdiction d'accès nocturne, mais aussi de la mise en place d'un grillage pour la faire respecter. Il s'agit de mesures excessives dans notre situation.

Nous demandons dès lors un renvoi en Commission de la sécurité, afin de pouvoir entendre la police municipale, ainsi que les travailleurs sociaux, pour voir dans quelles mesures il est possible de renforcer la prévention et les moyens pour lutter contre le tapage nocturne et les incivilités.

**Le Président (S):** Merci, Madame LANCE PASQUIER. Il y a donc une demande de renvoi en commission. Je vous prie de vous exprimer donc cette demande de renvoi. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame VESELI, vous avez la parole.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Nous allons nous opposer à ce renvoi en commission pour les raisons déjà énoncées. Voilà, merci.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste également s'opposera à ce renvoi en commission. Il a été dit par Madame LANCE PASQUIER ou Monsieur VESELI ou Madame VESELI, on reconnaît qu'il y a des problèmes, mais ce n'est pas sur la base de cette motion-là qu'on entend aller en commission.

Par contre, on est tout à fait disposé s'il y a une demande de commission pour parler de manière plus générale de l'accepter, mais pas ici avec cette motion. Donc on s'opposera au renvoi en commission.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur STURCHIO. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer sur le renvoi en commission ? Si ce n'est pas... Monsieur HALDI, votre groupe s'est déjà exprimé, donc vous ne pouvez pas vous exprimer sur le renvoi en commission. Donc s'il n'y a pas d'autres demandes de parole... Je vous propose de lancer la procédure de vote.

Par 9 oui, 3 abstentions et 12 non, la demande de renvoi en commission est refusée.

**Le renvoi en commission du projet de motion 407 est refusé par 12 non, 9 oui et 3 abstentions (24 votants)**

**Le Président (S) :** Je vous propose donc de poursuivre le débat concernant cette motion. Madame MASE, vous avez la parole.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Je suis étonnée que, si j'ai bien entendu, que plusieurs personnes ont parlé de quelque chose qui ressemble à la stigmatisation des jeunes. En aucun cas, nous n'avons parlé de jeunes dans notre projet de motion, mais de personnes, de public, de propriétaires de chiens, etc.

J'habite moi-même au-dessus de la pataugeoire et là, il y a un réel problème, et je peux vous dire qu'il y a une pétition qui est en cours de préparation, non pas par moi-même, non pas que j'en sois l'initiatrice, mais les gens qui sont au-dessus de la pataugeoire n'en peuvent plus.

Il y a des personnes qui viennent la nuit. La police est appelée plusieurs fois chaque été. La police arrive par un portail, il y a deux portails verts communaux qui sont du terrain de la pataugeoire. La police arrive par un portail et les bandes qui sont là s'enfuient par l'autre portail. C'est plusieurs fois par année, par été.

Ce n'est pas moi qui suis à l'origine de ces appels à la police, mais d'autres personnes. Alors je peux vous le dire, bon ça sera... si vous refusez, ok, vous êtes libres de refuser, mais en aucun cas vous ne pouvez dire que c'est sur prétexte que nous nous en prenons aux jeunes, ce qui n'est pas le cas du tout. Ils ne sont pas mentionnés du tout dans notre projet de motion.

Maintenant, si c'est refusé, libre à vous. Mais je vous promets qu'il y aura une pétition qui sera signée par de nombreuses personnes, parce que les gens n'en peuvent plus. Merci beaucoup.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'il faut entendre le cri du cœur de notre préopinante. On peut ne pas être d'accord, ne pas être de la même opinion politique, ne pas être d'accord sur les arguments, mais moi j'entends qu'il y a un problème.

Et j'aimais bien la possibilité d'aller en commission, mais j'entends que ce n'est pas le bon sujet. Alors si on a un problème et qu'on n'aime pas la réponse que l'on nous donne dans cette motion, nous avons la possibilité d'amender cette motion de manière à ce qu'on arrive à une solution, ce qui aurait pu être fait en commission par ailleurs.

Je ne suis pas conscient du problème, mais je suis disposé à aider à le résoudre. J'écoute vos propositions. Merci, Monsieur le Président.

**Le Président (S):** Merci Monsieur HALDI. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? La parole n'étant plus demandée, nous allons donc pouvoir passer au vote. Oui, Monsieur MOSCHELLA vous avez la parole.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Je pense effectivement comme Monsieur HALDI qu'amender le projet, ça peut être intéressant de façon à l'élargir, afin que le Conseil administratif puisse nous répondre avec des solutions alternatives.

J'ai trouvé intéressant ce que vous avez proposé, Monsieur VESELI, déplacer le problème plutôt que de mettre... je ne pense personnellement pas qu'une interdiction va régler le problème... mais plutôt le déplacer de façon contrôlée est probablement plus intéressant que de faire une interdiction supplémentaire.

Donc je propose de l'amender tout simplement en mettant :

« Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier les possibilités pour améliorer les situations de tapage nocturne dans les lieux publics, dans les parcs et préaux. »

Quelque chose comme ça, je peux l'écrire.

**Le Président (S):** Merci Monsieur MOSCHELLA. Je demanderais donc de rédiger cet amendement et de me l'apporter, afin que je puisse le soumettre au reste de l'assemblée. En attendant, je vais donner la parole à Madame VESELI.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Pour moi, c'est une motion qui est stigmatisante. Vous n'avez pas mentionné les jeunes, on sait que ça les concerne principalement.

Je pense que votre motion les stigmatise et crée clairement un problème là où il n'y en a pas. Visiblement, vous avez des problèmes à la pataugeoire, bon il va y avoir une pétition, on verra ce que ça donne. Je ne sais pas, je n'habite pas vers la pataugeoire.

Vos motions sont généralement stigmatisantes. On les a amendées à plusieurs reprises. Ce n'est pas à nous de faire le travail pour vous. Revenez avec des solutions qui sont inclusives, qui ne prônent pas une interdiction, qui n'inventent pas des problèmes et là on pourra discuter.

Moi je suis pour créer des choses, mais pas comme ça, en fait. Et un amendement sur cette motion, personnellement je refuserais dans tous les cas.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors je rejoins ma collègue. Moi aussi je serais contre un amendement. Mais la première question que je me pose, c'est est-ce qu'il y a vraiment autant de nuisances sonores que ça ?

Alors je ne mets pas en doute que les samedis soir, ou les vendredis, certains jeunes puissent faire la fête dans les écoles, mais est-ce qu'ils font la fête sur toute l'année ? Est-ce qu'il y a vraiment autant de nuisances sonores que ce que l'on nous fait croire ?

Et comme l'a dit Monsieur VESELI, je veux dire si on bloque ou si on ferme la pataugeoire, le problème va se déplacer et les nuisances vont aller chez les autres. Donc ça ne va pas régler le problème bien au contraire. Merci.

**Le Président (S):** Merci Madame GIROUD. Monsieur MOSCHELLA est-ce que vous avez eu le temps de rédiger l'amendement ? Dans l'attente de le lire, je donne encore la parole à Madame BEAUSOLEIL.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je rebondis sur ce que disait Madame VESELI. Ça fait plusieurs fois que le groupe UDC arrive avec des motions qu'on amende très sympathiquement, mais au bout d'un moment, moi je trouve que ce n'est plus à nous de faire votre travail.

Je ne suis pas d'accord qu'on amende une motion pour qu'elle finisse par nous convaincre, en plus en prenant une totale autre solution que celle qui est proposée par la motion, la vider de son sens, et que ce soit déposé par le groupe UDC. Je ne comprends pas et je voterais contre cet amendement.

**Mme PERROTTET (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Moi je voulais revenir vers Madame GIROUD. Moi je ne pense pas que ce soit seulement les jeunes du tout, en tout cas pour ma part.

Moi je pense qu'il y a autant l'incivilité des adultes que des chiens, pourtant je suis propriétaire de chiens, que le tout en fin de compte. C'est fort dommage quand tout d'un coup il y a cette incivilité et que c'est 23 heures, c'est minuit, c'est une heure du matin, voilà.

Pour moi ce n'est nullement, c'est, disons, un tout. Et je pense que c'est ça que la population d'Onex a peut-être un peu marre quoi. Alors là-dessus je reviens par rapport à vous les Verts et les personnes Socialistes, c'est vrai qu'il faut qu'on trouve une solution ensemble quoi.



Et moi là-dessus, je suis vraiment pour, mais comment ? Je n'ai aucune idée. Donc Monsieur HALDI, vraiment moi j'ai envie de parler avec vous, parce que j'aimerais comprendre comment est-ce qu'on pourrait avancer tous ensemble là-dedans. Merci beaucoup.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, c'est dans la foulée de ce que disait Madame PERROTTE, je ne crois pas non plus qu'en fermant les lieux... mais il me semble que la pataugeoire, elle ferme le soir. Je me trompe ou bien elle ne ferme jamais ? Elle ne ferme jamais la pataugeoire, je croyais qu'elle fermait le soir. D'accord, je comprends.

Oui, je ne crois pas non plus qu'en mettant interdit aux gamins, interdit aux vieux, interdit à je ne sais pas qui ça va régler le problème. Mais c'est vrai que moi, j'aurais bien aimé qu'on puisse une fois discuter de ce problème d'un point de vue plus général en commission.

Et je ne sais pas en quelle commission ça pourrait être, sécurité, sociale, je ne sais pas, ou alors une commission réunie où chacun pourrait proposer une idée et puis voir un peu ce qu'on peut faire.

Parce que c'est vrai que ces nuisances, ça énerve tout le monde. Mais je ne crois pas qu'en fermant tout et en mettant des panneaux d'interdiction on va arriver à s'en sortir, très honnêtement. Merci, Monsieur le Président.

**M. VESELI (S) :** Merci, Monsieur le Président. Moi je voulais dire, on vit dans une ville où il y a 20'000 habitants. Donc si vous pensez que les jeunes vont arrêter de sortir, les jeunes ne vont pas faire de bruit en leur interdisant tous les lieux qui sont sur la commune, je ne suis pas sûr que ça soit la solution.

Les jeunes ne peuvent plus aller faire du foot après 22 heures au stade des Tattes, ni au stade municipal. Ils ne peuvent pas se rencontrer et discuter dans les parcs. Maintenant dans les parcs, petit à petit, on en arrive là. Les parkings souterrains, ça c'est déjà interdit. Les allées, ils ne peuvent pas y aller.

Comment on va faire avec ces jeunes-là ? Ça reste quand même des habitants de la commune. Donc leur interdire, ce n'est vraiment pas la solution. Voilà, personnellement. Donc le groupe UDC, s'ils veulent travailler sur ça, qu'ils reviennent, eux, avec une proposition, je pense, pour pouvoir leur proposer autre chose que "partez sur la commune d'à côté, faites du bruit, nous comme ça on sera tranquille sur Onex". Merci.

**Le Président (S):** Merci Monsieur VESELI. Je vous propose de gentiment clore ce débat, mais avant cela il y a Madame MASE et Monsieur MOSCHELLA qui ont demandé la parole, alors je vais la leur donner.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Je le redis encore parce qu'apparemment certains ont l'air, me donnent l'impression de ne pas avoir compris, notre projet de motion ne s'en prend pas aux jeunes, mais aux gens qui font du bruit la nuit.

Alors je ne vois pas pourquoi vous stigmatisez autant les jeunes. Ce n'est pas notre cas. Merci, Monsieur le Président, j'ai terminé.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, au vu des discussions récentes, je retire mon amendement. Et je propose aux collègues qui le souhaitent de la Commission sécurité de juste poser une date de commission pour étudier ce sujet, motion mise à part, sans motion.

**Le Président (S) :** L'amendement étant retiré et la parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote de cette motion. Le vote est lancé.

Par 6 oui, 4 abstentions et 14 non, la motion est refusée.

**Le projet de motion 407 est refusé par 14 non, 6 oui et 4 abstentions (24 votants)**

### **13) Solidarité intercommunale avec la Chaux-de-Fonds (projet de motion 408)**

**Le Président (S):** S'agissant d'un nouvel objet, s'il n'y a personne qui s'oppose à l'entrée en matière, qu'elle le dise. Ceci n'étant pas le cas... excusez-moi, donc je vous propose de lancer le débat concernant le point 13 de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole à ce sujet ? Madame KELLER.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Tout le monde connaît ma passion pour l'histoire. Je ne vais pas en faire mystère ce soir. La Chaux-de-Fonds, le Locle, sont avec la vieille ville de Berne, les deux seules villes de Suisse inscrites au Patrimoine mondial de l'Humanité. Mais ce n'est pas seulement ma passion pour l'histoire qui me pousse ce soir.

Le 24 juillet dernier, vous le savez tous, la Chaux-de-Fonds a encaissé une tempête inimaginable. C'est le cas de le dire. Une espèce de tornade qui s'est abattue sur le centre-ville et qui a emporté à peu près tout y compris un patrimoine arboricole extrêmement riche et très précieux et qui a emporté beaucoup de toits et ça, c'est précisément ce qui est inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité.

Je vous rappelle que la Chaux-de-Fonds y était inscrite pour l'urbanisme horloger qui est constitué par les toits de la Chaux-de-Fonds, où les ateliers des horlogers se situaient dans les toits. Normalement, un artisan, il met son atelier en bas et il habite au-dessus, là c'est le contraire. Les artisans habitent en haut... enfin ils ont leurs ateliers en haut à la lumière et ils habitent en dessous.

Et c'est toute la ville qui a été construite dans les années 1830 par un architecte, Perret-Gentil, qui est en forme de quadrillage et qui est pour ou par l'horlogerie ou comme vous voulez, les deux. Et cette ville a été bien détruite, tout n'est pas couvert par les assurances, loin de là.

A première vue, il y aurait à peu près 1'500 arbres, coûtant Fr. 1'500.00 au moins, détruits. Le parc Gallet, le parc des Crêtets sont fermés tous les deux pour une durée indéterminée parce qu'ils sont trop dangereux. Ce sont deux parcs très prisés des Chaux-de-Fonniers.

Le séquoia qui se trouve dans le parc Gallet, qui est un séquoia très connu, a été amputé, étêté et puis abîmé. Ils vont essayer de le réparer, enfin de le soigner, mais pas sûr qu'ils vont y arriver.

Face à ça, la Chaux-de-Fonds a demandé de l'aide des Suisses à travers trois fonds, le fonds pour le parc Gallet justement, un fonds pour le patrimoine arboricole et un fonds pour les bâtiments de la ville endommagés, sérieusement endommagés.

Et je pensais qu'en tant que commune, la Chaux-de-Fonds n'est pas une ville riche, c'est une ville de 37'000 habitants, ce n'est pas du tout une ville riche. Et je pensais qu'à ce titre de solidarité, nous pourrions verser une obole de Fr. 3'000.00 par fonds, pour chacun des trois fonds, pour aider la Chaux-de-Fonds en espérant que d'autres communes de Suisse romande fassent pareil. Et de leur dire que nous sommes entièrement solidaires avec eux et bien désolés de ce qu'il leur est tombé dessus.

J'ai fait un projet de motion, c'est un peu par diplomatie que j'ai fait un projet de motion. Ça pourrait être un projet de délibération ou un projet de résolution, et s'il y avait un intérêt ce soir, on pourrait l'éditer en projet de délibération ou en projet de résolution.

Voilà, j'espère que vous ferez bon accueil. J'ai Fr. 3'000.00, ça fait Fr. 9'000.00 parce que si toutes les communes de Suisse mettent une obole ça fera quelque chose d'intéressant qui permettra à la Chaux-de-Fonds de se reconstruire et de leur montrer que nous sommes solidaires avec ce qu'il leur est tombé dessus. Voilà, merci Monsieur le Président. J'espère que vous ferez bon accueil à ce projet.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord le groupe PLR remercie vivement le groupe ECHO'Verts Libéraux d'avoir fait cette proposition. Nous devons vraiment entendre ce cri d'appel aux Suisses, pas seulement à la Suisse romande, mais aux Suisses et aux communes suisses des autorités de la Chaux-de-Fonds.

Comme il a été rappelé, ce n'est pas une ville riche. Donc il y a beaucoup de choses qui ne sont pas prises en compte, les arbres, ils ne peuvent pas être assurés, donc les arbres ne sont pas assurés. Il y a des tas de dégâts qui ne sont pas pris en charge par les assurances, donc un soutien même modeste de notre commune nous semble tout à fait pertinent.

Et nous devons vraiment entendre ce cri d'appel. Et pour une fois, le mot de solidarité, tant galvaudé, aurait du sens. Donc oui, le groupe PLR. Merci.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. En effet, le groupe Socialiste soutiendra cette motion pour la Chaux-de-Fonds par solidarité.

**M. SANTARELLI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Donc le groupe des Verts vote oui sur le siège, car effectivement le réchauffement climatique n'a pas de frontières, qu'elles soient communales, cantonales ou internationales. Et nous sommes donc pour le fait d'octroyer un don à la Ville de la Chaux-de-Fonds.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai envie de dire donner des fonds à la Chaux-de-Fonds, bien évidemment. Et nous soutiendrons aussi la motion qui a été préparée par le groupe ECHO'Verts Libéraux. Merci, Monsieur le Président.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts serait d'accord de soutenir une délibération. C'est-à-dire que le groupe des Verts serait d'accord de transformer votre motion en délibération.

Puisqu'en fait, au final, on ne va rien faire d'autre que voter une motion pour qu'on nous présente une délibération, donc puisque visiblement tout le monde est d'accord, passons directement... enfin est-ce que Madame KELLER est d'accord de transformer sa motion en délibération, auquel cas nous suivrons ? Merci, Monsieur le Président.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Comme les délibérations c'est toujours un peu compliqué, parce qu'il faut... pour des questions financières. Par contre, un projet de résolution, est-ce que ça pourrait ? Et est-ce que ce projet de résolution serait signé par le Conseil municipal in corpore ? Que l'on signerait du Conseil municipal in corpore dans ce cas.

**Le Président (S):** Merci, Madame KELLER, pour cette proposition. Je pense qu'elle peut faire l'objet de discussion entre les groupes, afin qu'un projet soit soumis au Conseil municipal. Madame KLEINER, vous souhaitiez vous exprimer à ce propos ?

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Je vous rappelle qu'une motion, le Conseil administratif doit nécessairement répondre à une motion, alors qu'une résolution, ce n'est pas forcément nécessaire.

Par contre, nous attendions de voir quelles étaient vos discussions et nous étions aussi favorables à verser un certain montant sur la base d'une ligne que le Conseil administratif dispose pour ce type d'urgence. Et nous pouvons nous engager à verser le montant que vous nous indiquerez, sans aller plus loin avec une délibération, qui est quand même assez complexe, qui doit être affichée au public et qui doit être approuvée par le SAFCO, donc qui est quand même dans une démarche beaucoup plus complexe et plus longue aussi. Merci, Monsieur le Président.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Si ça convient à tout le monde et si vous envoyez, vous transmettez à la Chaux-de-Fonds aussi notre plus sincère empathie par rapport à ce qu'ils vivent.

Et si nous avons parlé trois fois Fr. 3'000.00, si tout le monde est d'accord, je retire la motion et puis je vous laisse, ça règle tout.

**Le Président (S):** Permettez-moi, Madame KELLER, mais si j'ai bien compris l'intervention de Madame KLEINER, vous pourriez garder votre motion, nous la voterions, et vous avez déjà la réponse, puisque Madame KLEINER vous a donné l'intention du Conseil administratif.

Donc je proposerais, à moins que la parole soit encore demandée, de la mettre au vote. S'il n'y a donc plus de demandes d'intervention, je vous propose de soumettre la motion au vote.

Par 24 oui, 0 abstention et 0 non, la motion est acceptée à l'unanimité de notre Conseil municipal. Je vous propose donc d'en donner la lecture à Monsieur AMBORD. (Lecture).

**Le projet de motion 408 est approuvé à l'unanimité des présents (24 votants)**

**Motion 408 dont la teneur est la suivante :**

*« Sur proposition du Groupe Echo-Vert/libéraux*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*d e m a n d e*

*à l'unanimité des présents (24)*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *D'octroyer un don de Fr. 3'000.00 au fonds de reconstruction de la Ville de la Chaux-de-Fonds ;*
2. *D'octroyer un don de Fr. 3'000.00 au fonds pour les arbres ;*
3. *D'octroyer un don de Fr. 3'000.00 au fonds pour la réhabilitation des parcs Gallet et des Crêtets. »*

\* \* \*

**14) Cuisine collective : un service public économique, écologique et autonome (projet de motion 409)**

**Le Président (S):** S'agissant d'un nouvel objet, est-ce qu'il y a une opposition à l'entrée en matière ? Non, alors sans plus tarder, je vous propose d'en débattre. Vous avez la parole, Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors, en préambule, je tiens à remercier Monsieur Rolf HAAB, qui est aujourd'hui présent avec nous, qui est également Président de l'association des cuisines scolaires, ainsi que les nombreux bénévoles qui offrent régulièrement de leur temps, notamment Madame SCHMIDT-MESSINA, qui est aussi bénévole au sein des cuisines scolaires, ainsi que la dizaine d'employé-es pour la quasi-totalité onésienne, car c'est grâce à eux que quotidiennement plus de 800 petits Onésiens bénéficient d'un repas chaud.

Alors, je souligne également que de nombreuses demandes notifiées dans la motion sont déjà dans leur cahier des charges, telles que l'élaboration d'une partie des repas, les commandes des repas, les facturations aux parents, le choix des menus. Tout cela, les cuisines scolaires le font déjà et avec succès.

Notre motion, elle pourrait se résumer par acheter un kilo de patates est moins cher que la barquette de frites du centre commercial d'à côté, avec l'avantage de pouvoir faire des röstis si on change d'avis.

Alors souvent, on oppose les termes écologie et économie, comme si c'était des antagonismes et nous on pense, chez les Verts, qu'au contraire ils sont complémentaires. Alors certes, cela demande parfois des changements de paradigmes.

Dans notre politique, les Verts, on défend la biodiversité, une agriculture responsable et durable, on s'oppose à une agriculture intensive. Juste avant la rentrée scolaire, un congélateur des cuisines scolaires est tombé en panne, environ Fr. 3'600.00 de nourriture ont été jetés, et j'insiste vraiment sur le terme jetés.

Car les enfants auraient pris des frites en rab, ça ne nous aurait pas dérangés, mais là c'est Fr. 3'600.00 à la poubelle. Fr. 3'600.00 qui vont faire augmenter la production des sols pour compenser cette nourriture mise à la poubelle, qu'il va falloir recommander, retransporter et dépenser à nouveau Fr. 3'600.00. Et on espère que cette fois-ci, ils seront consommés.

Alors nous nous rendons compte que ce n'est ni rentable du point de vue écologique, ni économique. Alors nous ne devons pas une course à l'armement frigorifique aux cuisinistes, mais estimons déjà qu'un minimum doit être entrepris au sein des cuisines scolaires onésiennes.

Les cuisines ne correspondent plus aux normes actuelles. Certains fours dysfonctionnent. La température est difficile à contrôler, il y a la dispersion de la chaleur, ils sont énergivores, idem pour les frigos et les congélateurs. Les plateaux sont en mauvais état, les espaces de stockage impraticables, moisissures apparentes, etc.

Nous souhaitons profiter de cette nécessité de rénovation pour réfléchir à une vraie transformation qui serait profitable aux usagers de la commune. C'est pourquoi, nous demandons, dans un premier temps, la rénovation des cuisines scolaires en intégrant une cuisine de production pour l'ensemble de la commune.

Avec plus de 800 élèves fréquentant les parascolaires, les personnes âgées dépendantes de l'IMAD, Onex peut se permettre d'être autonome dans ces achats de matières premières et l'élaboration de menus. En remplaçant le service des traiteurs pour une cuisine autonome sur la commune, il y aura une économie sur les prix de revient des plats distribués.

Le système actuel est rigide. Il rend impossible de changer la quantité d'un repas à l'autre, d'un jour à l'autre. Lorsque les enfants sont absents pour cause de grippe ou maladie infantile, le repas est, lui, présent et à nouveau un coût financier et déchet alimentaire.

Une cuisine au jour le jour permet d'adapter au mieux le nombre de repas aux nombres d'élèves inscrits au GIAP, à l'IMAD. Le site de production actuellement du traiteur est sur Satigny, parents et communes paient les frais de transport, camion, amortissement, essence et assurance avec les désagréments écologiques et autres nuisances, pollution, bruit, augmentation du nombre de véhicules sur la commune.

Un transport intra communal n'aurait pas les mêmes coûts financiers. Les repas pourraient être livrés en vélo cargo par exemple, donc pas d'essence, pas de taxe de la part du bureau des autos, pas de nuisances sonores et pollution diminuée.

Nous souhaitons également profiter du réseau agricole genevois et faire vivre notre agriculture. Avec plus de 1'000 repas commandés par jour, nous avons les moyens de négocier avec les agriculteurs locaux des prix justes, tout en leur garantissant un salaire décent. Sans oublier que l'achat de produits locaux diminue l'empreinte écologique.

C'est pour toutes ces raisons et toutes celles citées dans la motion, que je vous encourage à soutenir le projet pour une cuisine collective. Merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe ECHO'Verts Libéraux soutiendra le principe d'une cuisine de production qui nous apparaît comme quelque chose de nécessaire et indispensable à la commune.

Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec l'exposé des motifs mais si ça devait se faire, on aurait l'occasion d'en discuter en commission. Donc ça, c'est du détail qui vient après. Sur le principe de fond qui est de dire qu'il faut une cuisine de production, nous allons voter en faveur de cette motion ce soir. Merci, Monsieur le Président.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. En fait c'est une bonne idée que cette cuisine et donc en fait je rajouterais un amendement au point 4, ça serait... enfin le parti Socialiste rajouterait un amendement au point 4, rajouter parce que le Casse-croûte a aussi une cuisine, tandis que là on pourrait les introduire dans ce projet. Donc ça serait :

Rajouter dans ce projet de motion le Casse-croûte pour qu'il fasse partie de cette cuisine.

**Le Président (S) :** Merci, Madame SCHMIDT-MESSINA. Si vous pouvez m'apporter l'amendement afin que je puisse en donner la lecture à l'ensemble du Conseil municipal, c'est avec plaisir. Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Nous aussi, le groupe MCG, on trouve l'idée très bien, d'autant plus que si ça peut améliorer la qualité de la nourriture des enfants, on salue ça. Et nous allons aussi voter cet amendement.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je réagis par rapport à l'amendement. Alors nous, enfin en tout cas je pense que je parle au nom de mon groupe, nous allons soutenir cet amendement.

Donc le but de la cuisine collective c'est vraiment une cuisine qui serait utile, un service public pour l'ensemble de la population. Donc dans un premier temps, il y a les rénovations et, dans un deuxième temps, oui, on peut discuter de qui est inclus ou pas. Donc c'est tout à fait normal que le Casse-croûte en fasse partie. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Madame GIROUD. Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole ? Non, alors je vous propose de commencer le vote sur l'amendement dont je vais vous donner la lecture.

L'amendement est en fait le rajout d'un alinéa 4, si j'ai bien compris Madame SCHMIDT-MESSINA. Donc le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rajouter dans ce projet de motion le Casse-croûte pour qu'il en fasse partie.

Je vous propose donc de voter sur l'amendement. Et le vote est lancé.

Par 19 oui, 2 abstentions et 3 non, l'amendement de Madame SCHMIDT-MESSINA et donc du groupe Socialiste est accepté.

**L'amendement du projet de motion 409 est approuvé par 19 oui, 3 non et 2 abstentions (24 votants)**

**Le Président (S):** Je vous propose donc de passer au vote concernant le projet de motion, à moins qu'il y ait encore une intervention. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Si la nécessité de faire des travaux pour les cuisines scolaires est avérée, et on entend tout à fait le besoin manifeste de faire des travaux par rapport à ça, on estime que cette proposition va beaucoup plus loin puisque c'est une, on va dire c'est une collectivisation de la cuisine. Là, on n'est plus dans la cuisine collective, on a un service public qui va s'étendre. Aucune idée du coût que ça va engendrer.

On n'est pas du tout persuadé de l'efficience, que ça sera meilleur parce que c'est un service public, que ça soit des privés qui sont prestataires, si on n'est pas content des prestataires, on peut en changer. Par contre, une fois que c'est un service public, on ne peut plus en changer.

Donc on s'achemine avec ce projet vers une hausse du personnel communal, avec bien sûr des conséquences sur les coûts aussi à notre commune, qui n'est pas la plus riche du canton.

Et puis on se pose la question, dans l'argumentaire on nous dit que le cuisinier va préparer quotidiennement 1'000 repas élaborés d'un commun accord avec les bénéficiaires. Si on en croit l'exposé des motifs, 600 personnes autres que les écoliers bénéficient de ces repas. Il s'agit donc de contacter 600 personnes pour leur préparer un repas sur mesure pour chacune d'entre elles et cela chaque jour ? C'est un peu... bon voilà.

La livraison se fera à vélo avec un meilleur résultat horaire que maintenant. Mais comment les motionnaires voient-ils la gestion horaire de la préparation de 1'000 repas et de leur livraison dans plus de 600 endroits différents à vélo avant midi ? À quelle heure matinale faut-il démarrer la préparation des repas ? Cela est-il compatible avec la volonté d'éviter le gaspillage alimentaire, ce qui nécessite d'être informé le jour même par exemple du nombre d'enfants absents pour maladie ?

Il est mentionné qu'il faut abandonner la nourriture non locale et pas de saison. Les motionnaires indiquent que Genève est un canton agricole. Effectivement, le canton selon les chiffres de l'État, donc forcément justes, est un canton agricole qui utilise ces surfaces pour les principaux types de cultures.

56% aux grandes cultures, céréales, colza, tournesol, etc., 24% aux surfaces herbagères, donc nourritures pour animaux et 12.5% à la viticulture. Sur cette base, nous souhaitons beaucoup de créativité aux cuisiniers pour nourrir 1'000 personnes tous les jours avec des céréales et du vin.

Plus sérieusement, s'il est souhaitable de privilégier des produits locaux et de saison, il est tout simplement impossible de faire abstraction de produits d'autres provenances.



Il est mentionné que les livreurs auraient un rôle d'identification d'altération d'état des seniors. Il faudrait donc engager des livreurs avec des formations dans le domaine de la santé ou dans le domaine social. Pensez-vous trouver ce type de profil sur le marché du travail ?

Pour ces raisons, nous allons refuser ce projet. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Je me permets déjà de répondre par rapport à la hausse du personnel. Effectivement, mais actuellement le service traiteur ne travaille pas gratuitement, donc commune et parents paient déjà le service traiteur donc l'administration, leurs bénéficiaires, leurs cuisiniers, leurs livreurs, donc tout cela est déjà payé dans ce que nous incluons déjà dedans.

Ensuite, ce n'est pas si simple de changer de service traiteur, puisqu'il y a quand même des mises au concours, il y a toute une procédure. Le livreur, on ne demande pas au livreur justement d'être livreur, assistant social, psychologue, infirmier et compagnie, mais simplement que lorsque quelqu'un ne répond pas, ou lorsqu'il y a un changement un peu... une personne qui est tout le temps bien habillée, puis que tout d'un coup on voit qu'il y a des bleus sur elle ou quelque chose, il peut le signaler au service compétent. On ne leur demande pas, on ne leur demandera rien de plus, juste de signaler en cas de non-réponse.

Ensuite, il n'y a pas 600 plats à délivrer à tort et à travers, mais juste que la majorité des enfants sont dans la même école, donc les plats seront livrés tout d'un coup. Et en fait, les enfants sont obligés de s'annoncer en cas d'absence auprès du GIAP, ce qui est déjà actuellement le cas. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Madame GIROUD. La parole n'étant plus demandée, je vous propose de passer au vote de la motion moyennant l'amendement de Madame SCHMIDT-MESSINA qui a déjà été accepté. Le vote est lancé.

Par 19 oui, 0 abstention et 5 non, la motion est acceptée. Je vais donc demander à Monsieur AMBORD d'en donner la lecture. [Lecture].

**Le projet de motion 409A est approuvé par 19 oui et 5 non (24 votants)**

**Motion 409A dont la teneur est la suivante :**

*« Vu les 115'000 repas distribués chaque année aux écolier.ère.s de la commune*

*Vu que le nombre d'élèves fréquentant le restaurant scolaire est en constante augmentation*

*Vu le nombre de seniors nécessitant des livraisons de repas par l'IMAD*

*Vu le vieillissement de la population onésienne*

*Vu les quelques Onésiens en incapacité temporaire de cuisiner pour cause de maladie ou blessure physique*

*Vu le besoin en matière de repas cuisinés pour ces catégories de la population*

22900

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Groupe des Vert.e.s*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d e m a n d e**

*par 19 oui, 5 non et 0 abstention*

### **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *De créer une cuisine de production sur un des sites existants ou à défaut de prévoir un autre emplacement dans la commune pour l'élaboration de 800 à 1'000 repas journaliers;*
2. *D'entreprendre les rénovations nécessaires dans les cuisines (du Bosson, d'Onex-Parc et de Belle-Cour);*
3. *Prendre contact avec l'association des restaurants scolaires, afin de mettre en place un système d'achat, élaboration et distribution des repas;*
4. *De rajouter dans ce projet de motion le Casse-Croûte pour qu'il en fasse partie. »*

\* \* \*

21h05 PAUSE

21H30 REPRISE

### **15) Pour une politique active de renforcement scolaire à l'attention des jeunes de la commune (projet de motion 410)**

**Le Président (S):** S'agissant d'un nouvel objet, nous devons nous prononcer sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que nous entrions en matière à ce propos ? Non. Alors nous pouvons rentrer dans le vif du débat. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de position à ce propos ? Je vais donner la parole à Madame DIOP.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc nous vous proposons cette motion ce soir. Notre motion s'adresse aux jeunes en formation du secondaire 1 et 2.

Elle demande à ce que la commune mette à disposition des cours de renforcement basé sur le principe de la libre adhésion des participants et des participantes avec comme objectif clair, l'égalité des chances.

La demande de cette motion est la mise en place de cours, durant lesquels il serait possible pour les participantes et les participants de réviser les matières enseignées à l'école sous la supervision d'un intervenant ou intervenante ou une personne de référence.

Le constat sous-jacent à cette motion est que les élèves ne disposent pas de place chez eux, c'est-à-dire d'un cadre propice pour réviser. Ce projet de motion permettrait d'avoir un cadre. Nous faisons référence à un simple espace où il est possible de réaliser ses devoirs.

Il n'est pas acceptable que l'on puisse être pénalisé dans son parcours scolaire en raison d'une égalité socio-économique de ce type. À cela s'ajoute le fait que toutes les personnes en formation ne disposent pas chez elles de parents disponibles ou capables de les accompagner et de les soutenir dans leurs apprentissages.

Cette motion invite la commune à mettre à disposition des jeunes des locaux adaptés pour réviser sereinement et gratuitement, sous la supervision d'une personne de référence. Cette personne de référence devrait être capable de répondre aux questions des participantes et des participants, mais également de les accompagner dans leur progression. La personne de référence devrait autant que possible stimuler l'entraide et la dynamique de groupe.

Le principe de la libre adhésion des jeunes à ces cours vise également à la mise en place d'une telle dynamique propice à l'apprentissage. De tels cours se distinguent des devoirs surveillés, dans la mesure où il s'agit de cours basés sur une vision individuelle de l'apprentissage et durant lesquels il est difficile de stimuler l'entraide entre les élèves.

Nous ne visons pas à concurrencer le DIP. Par ailleurs l'accès à ces cours ne dépendrait pas de la capacité économique de la famille et des potentiels participants. Concernant la mise en place de ces cours, celle-ci pourrait se faire en recourant à l'existant, par exemple en s'appuyant sur les exemples des salles de la Maison onésienne.

Pour le recrutement des personnes de référence, nous faisons confiance au Conseil administratif, mais nous lui suggérons néanmoins de recourir à une solution en phase avec l'écosystème onésien, par exemple en étudiant la mise en place de petits jobs.

Nous avons de bonnes raisons de penser que prendre en compte les facteurs socio-économiques jouant un rôle dans la réussite scolaire, une telle mesure participerait à promouvoir activement l'idéal de l'égalité des chances. Ainsi, ça pourra atténuer le poids de l'inégalité scolaire.

Pour les raisons évoquées, nous vous demandons de soutenir cette motion et vous rappelons que ce n'est qu'une motion et que le Conseil administratif se chargera de nous éclairer. Je vous remercie.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Nous remercions le groupe Socialiste pour cette motion que nous trouvons excellente. Nous allons voter en faveur de cette motion.

En effet, il est primordial d'aider les jeunes à mieux comprendre les matières enseignées et mieux apprendre. Un tel renforcement pourra également permettre d'accroître la motivation des jeunes concernés et leur confiance en eux.

Cette motion va permettre de renforcer le droit à l'éducation qui est un droit fondamental, permettant ainsi également de former des adultes en meilleure santé et de promouvoir l'égalité des genres.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons favorablement à cette motion. Merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Nous avons été très surpris par cette motion. Nous avons été très surpris de voir que la gauche est en train de nous expliquer gentiment que le DIP, en main Socialiste depuis des décennies, ne fait pas son boulot.

Que c'est à nous, en fait, commune, d'organiser des cours pour les élèves parce que le DIP n'est pas capable d'organiser des cours de soutien. Ça fait quand même des décennies que la gauche est au DIP, dirige le DIP, et maintenant vous voulez que nous, on paie parce que le DIP n'a pas fait son boulot. C'est exactement ce que vous êtes en train de nous expliquer.

Donc nous, on ne la trouve pas du tout excellente cette motion. On pourrait imaginer que si vous pensez que le DIP ne fait pas son boulot, bah on peut faire un projet de résolution en joignant le DIP de faire son boulot, mais chacun son travail dans le fond. On n'est pas ici pour organiser, pour faire le travail que le DIP ne fait pas.

Donc nous allons nous opposer à cette motion, parce qu'on n'est pas là pour régler les problèmes des départements du Conseil d'État. On approuverait un projet de résolution demandant au DIP d'organiser des cours et de faire son travail si vous pensez que c'est ça qui est bien, mais pas à nous d'organiser des cours de soutien à la place du DIP. Donc nous allons refuser cette motion. Merci, Monsieur le Président.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Nous, le groupe MCG s'interroge aussi sur cette motion. On ne la trouve pas... on trouve que c'est quand même une bonne idée, mais on s'interroge pour les mêmes raisons qui ont été citées par Madame KELLER.

Et on se demandait aussi : est-ce qu'un élève... comment ça va se passer ? Est-ce qu'un élève, on parle de faire cette place pour faire ces cours à Onex, à la Maison onésienne ou dans différentes écoles, donc ça voudrait dire qu'on ferait ça au cours du soir, donc les enfants retourneraient à l'école après avoir fini l'école ?

Pourquoi pas aménager une vraie bibliothèque à Onex ou à la Maison onésienne où il y a déjà une bibliothèque ? Pourquoi pas aménager une grande bibliothèque dans ces espaces de la Maison onésienne qui permettrait justement que, s'ils ont envie, pour les personnes qui rentrent à la maison puis qu'effectivement les parents se battent, où l'ambiance n'est pas bonne pour apprendre et faire ses devoirs, bah d'avoir une bibliothèque à la Maison onésienne, un peu plus grande que ce qu'on a déjà, qui permettrait justement à ces jeunes, de leur plein gré, d'aller travailler dans une bibliothèque, ce qu'on fait dans des campus ou ailleurs.

Donc voilà ce que nous on propose. On va refuser aussi la motion. Merci.

**Mme LANCE PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. La motion vise un objectif louable. Elle appelle toutefois certaines remarques. Il convient de rappeler en préambule que la formation est une compétence cantonale et non communale.

Sous les demandes de la motion, celle visant à la mise à disposition de locaux n'apporte pas de commentaires, même s'il existe des bibliothèques dans les établissements scolaires, il

est effectivement important que les jeunes puissent bénéficier d'endroits adaptés à l'étude, notamment en fin de journée.

Nous sommes beaucoup plus dubitatifs sur la demande d'une personne de référence apte à répondre aux demandes des jeunes étudiants et de les accompagner dans leur apprentissage.

Pour le secondaire 1 et 2, on parle du cycle d'orientation, de l'école de culture générale, du collège et de la formation professionnelle, qui comprend 7 centres de formation, arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique. Cela comprend aussi les classes d'accueil et les classes de transition.

Il s'agit donc de dizaine de matières différentes, du grec ancien à la physique des matériaux, en passant par la microtechnique ou l'histoire antique, avec des niveaux d'exigence spécifiques aux établissements concernés.

Comment une personne de référence pourrait-elle apporter un soutien scolaire de qualité dans ce contexte ? Il est donc tout simplement impossible d'assurer une prestation autre que de la surveillance générale. Si vous voulez couvrir tout le secondaire 2, le soutien scolaire doit être assuré par des enseignants des établissements concernés.

Nous proposons donc que la commune interpelle le DIP pour connaître le dispositif de soutien scolaire actuellement en place pour le secondaire 1 et 2, parce que la plupart, si ce n'est tous les établissements, ont déjà des dispositifs de soutien, et en faire la promotion auprès des jeunes Onésiens qui viendraient étudier dans les locaux mis à disposition par la commune.

Cas échéant, en cas d'identification de lacunes dans le dispositif, la commune pourrait interpeller à nouveau le DIP pour encourager les établissements à instaurer du soutien scolaire à leur niveau avec leurs enseignants.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je reviens par rapport à ce qui a été dit. Le projet de motion peut ne pas vous paraître pertinent, pas convaincant, mais nous le défendons en ce sens que s'il y avait assez... au niveau du secondaire 1 et 2, s'il y avait, par exemple, un dispositif mis par le DIP était suffisant, nous ne serions pas là à vous proposer cette motion.

Donc au niveau du secondaire 1, au cycle d'orientation, maximum deux heures par semaine peut être dispensé pour les élèves. Donc 45 minutes, à savoir que nous vivons dans une commune où il y a beaucoup d'échecs scolaires dus à un manque de suivi, beaucoup de jeunes enfants ici sont dans des classes préparatoires, ne sont pas dans un cursus normal.

Donc l'égalité des chances, nous devons nous battre pour ça. Et puis si, par exemple, vous vous mettez à la place de parents qui n'ont pas, par exemple, un dispositif adéquat, un espace pour que leur enfant puisse étudier, ou bien même que ces parents soient capables de suivre leur enfant, on n'en serait pas là.

Donc moi je pense que... c'est mon avis, c'est mon opinion, il faut mettre à disposition, ça c'est à la commune, au Conseil administratif de voir les pistes de réflexions et comme on a si bien dit, la motion demande, on attend des réponses. Je vous remercie.

**Mme LANCE PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Nous entendons absolument vos préoccupations. La problématique, c'est que c'est juste impossible à mettre en place, un soutien scolaire sur l'ensemble de ces branches, un soutien scolaire de qualité pour répondre à la demande parce que ça peut concerner des branches extrêmement différentes.

C'est pourquoi nous proposons un amendement à cette motion, en deux points. Le premier point, qui consiste à mettre à disposition, donc des jeunes étudiants, des locaux appropriés. Et le deuxième point, à interpeller le DIP pour connaître le dispositif de soutien scolaire actuellement en place pour le secondaire 1 et 2 et en faire la promotion auprès des jeunes qui viendraient étudier dans ces locaux.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc moi, je... sur les deux premiers points, mais quant à interpeller le DIP, je ne suis pas très pour. Pour cette raison qu'ils ont déjà mis en place quelque chose. Et si cette chose était suffisante, on n'en serait pas là.

La deuxième chose, on a aussi l'ARA qui vient en aide aux personnes, mais non plus ce n'est pas suffisant. Donc moi, je maintiens la motion telle qu'elle est et puis on essaiera de voir ce que va dire le Conseil administratif. Et je vous remercie.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Comme il s'agit d'une demande de renseignement, de se renseigner auprès du DIP pour savoir qui est en place, nous serions prêts à soutenir ce genre de motion, parce qu'aller demander à ceux qui sont professionnels, c'est quand même la première chose à faire.

Ensuite, vous nous dites qu'ils n'ont rien fait. Mais c'est quand même des Socialistes depuis 20 ans, donc vous êtes en train de nous expliquer que les Socialistes ne savent pas diriger le DIP. C'est ce que vous êtes en train de nous dire clairement.

Donc non, faut être raisonnable quand même. Maintenant on peut soutenir une motion demandant des comptes au DIP, effectivement. Ça c'est soutenable, l'amendement demandé par le PLR. Merci, Monsieur le Président.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Voilà, il ne s'agit pas de faire le procès du DIP ici. Il s'agit juste de combler des lacunes que nous avons constatées, en tant que Socialistes, que nous vivons, que moi je vis, que d'autres personnes vivent, que des gens de l'autre côté vivent.

Donc c'est pour cette raison... oui, j'habite du côté des pauvres, de l'autre côté vers le cycle des Grandes-Communes. Et je suis entourée de beaucoup d'enfants. On est toutes les deux cosignataires de ce projet. Non, moi j'habite du côté des pauvres.

**Le Président (S):** Un peu de silence, s'il vous plaît, on va continuer le débat s'il vous plaît.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Nous trouvons l'amendement aussi pertinent. Donc on pourrait se prononcer favorablement sur cet amendement.

Et puis concernant... c'est un sujet délicat. Je pense que ça revient quand même aux parents. Donc c'est peut-être mieux de faire une campagne de sensibilisation pour les parents au sujet de leurs fils, même si on n'a pas à intervenir sur l'éducation des parents sur leurs enfants.

Mais je pense qu'avoir une belle bibliothèque, où les gens peuvent étudier dedans et libre à tout le monde... Parce que ce problème-là, il n'est pas seulement aussi pour les enfants, ils sont aussi pour les habitants qui sont à Onex qui ont des problèmes, pas de communication, mais qui n'ont pas une langue française d'école, donc qui sont arrivés dans ce pays, peut-être qu'il y a aussi la population qui serait intéressée pour faire des cours à ce rythme-là. Donc je suis assez pour l'amendement du PLR. Merci.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Pour répondre par rapport à notre ancienne magistrate Socialiste qui était en charge du DIP, elle l'a fait avec les moyens qui lui sont, ou qui lui étaient alloués, par le Grand Conseil, à majorité de droite, qui ne vote pas les budgets.

On verra si votre magistrate PLR fera mieux et si le Grand Conseil la suit. Visiblement, ce n'était pas trop le cas actuellement. Mais à part mis à part, elle est PLR, la nouvelle chargée du DIP... Anne HILTPOLD oui, merci. Non, c'est Madame Anne HILTPOLD, PLR, ancienne CA de Carouge.

Là, de toute façon, comme ça a déjà été dit, c'est une motion. Donc peut-être que la demande de mettre en place dérange certains ou certaines, on verra ce que répond le Conseil administratif. Pourquoi pas y ajouter, à la limite, l'amendement du PLR en point 2 et 3, tout en conservant le point 1, qui est important et sinon il enlèverait de sa substance à cette motion.

Et puis j'ai entendu aussi qu'on parlait de consentement et des parents. C'est un peu facile de se décharger sur les parents, surtout comme vous l'avez dit, Monsieur AMBORD, s'ils ne sont pas d'origine francophone. Ils ont peut-être eux aussi des difficultés à parler ou à comprendre ce qui est mis à disposition.

Et là, ce serait uniquement mettre à disposition des moyens supplémentaires et ça l'a été dit à Onex, on a une majorité des gens qui vivent dans la précarité et ce serait que rendre justice de pouvoir les aider, ces jeunes, à avoir un avenir meilleur. Et pour ce qui plaît généralement au PLR, ils seront peut-être chefs d'entreprise et ils paieront des impôts.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc juste pour en finir, cette motion si on... bon je ne sais pas, elle va nous relire ce qu'elle compte amender sur le premier et le deuxième point, qu'on essaie de regarder la substance qu'il y a derrière pour voir si on change notre projet de motion ou pas.

**Le Président (S) :** Merci, Madame DIOP. Donc peu avant de procéder au vote, je ferai la lecture des amendements, afin que vous soyez au clair sur quelles sont les demandes du PLR. Madame GIROUD, vous avez la parole.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors moi je vais un peu me détacher du débat sur le DIP et la gauche et la droite. Je vais quand même un peu me

rattacher à Pierre BOURDIEU qui disait que l'école était aussi une fabrique, une continuité d'inégalité sociale.

Donc c'est pour ça que je vais soutenir, et les amendements, et la motion avec les amendements, enfin je, nous, allons soutenir les amendements et la motion qui va avec. Merci.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais quand même rappeler que le Conseiller d'État, PS ou non, chaque commune a ses spécificités, puis en tant que Conseillère municipale, c'est aussi à nous, qui avons l'expertise de terrain de les faire remonter et puis d'interpeller notre Conseil administratif, à travers notamment une motion. On ne parle pas ici d'une délibération, etc.

Donc voilà, je pense que ces positions partisans n'ont pas forcément lieu d'être et je rejoins tout à fait les propos de ma coéquipière Madame GIROUD.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais également citer une grande personnalité socialiste, président de la Confédération, Monsieur Alain Berset qui aujourd'hui, dans son discours à l'occasion du 175<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution fédérale, terminait en disant ceci :

« 1848 n'est pas qu'une source d'inspiration, c'est aussi une césure historique. Nous rappelons que le compromis, contrairement à ce que certains prétendent, n'est pas le chemin de la moindre résistance mais bien la seule voie possible pour construire un avenir commun. »

Alors j'aimerais juste préciser pour notre Président que la proposition d'amendement du groupe PLR, ce n'est pas des amendements en plus du premier texte, ça remplace. C'est en lieu et place. Et la justification, je le répète de manière très claire, en Suisse, l'éducation est à la charge des cantons et pas des communes.

Vouloir demander au Conseil administratif, ne serait-ce que par le biais d'une motion, que la commune d'Onex reprenne des activités, des charges, des missions, qui sont de l'ordre du Canton, n'est juste pas acceptable en termes de crédibilité de notre Conseil municipal.

Donc je vous enjoins de renoncer à cette proposition et de voter les deux amendements qu'a proposés Madame Catherine LANCE-PASQUIER.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Donc je pense que nous allons rejeter ces amendements et maintenir la motion telle qu'elle est. Voilà, pour la simple raison qu'on a été très concis dans ce qu'on demande, comme on dit, la motion demande.

Et puis le Conseil administratif nous dira si c'est du domaine de l'État ou de qui que ce soit. Donc nous demandons une place, une personne pour encadrer, c'est tout ce qu'on demande, pas plus.

Et pourquoi, par exemple, au niveau du chômage, il y a un détachement qui s'occupe, par exemple, des chômeurs onésiens. Voilà, parce qu'il faut les encadrer, ces enfants. Donc nous, le principe, c'est l'égalité des chances, il faut donner à ces jeunes la possibilité d'avoir un endroit propice pour travailler et être soutenu par une personne.



Vous m'avez dit qu'il y a plusieurs matières, par exemple on peut se retrouver avec son enfant qui a plusieurs matières. On est bien pour les maths, on n'est pas bien pour l'histoire ou la géographie. Mais on se débrouille. Donc cette personne saura bien se débrouiller si elle est en face de ces élèves qui ont envie d'apprendre et qui n'ont pas le soutien.

Donc on maintient la motion telle quelle, s'il vous plaît. Je vous remercie.

**Mme LANCE PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Nous ne contestons pas le bien-fondé de la demande, ni la réalité du besoin. C'est juste sa faisabilité. C'est tout simplement impossible pour une personne d'apporter du soutien scolaire de qualité à plusieurs jeunes qui évoluent dans des établissements différents sous des dizaines de matières différentes. C'est impossible.

Il appartient aux enseignants des établissements scolaires concernés de mettre en place du soutien scolaire. Parce qu'apporter du soutien scolaire de mauvaise qualité, je ne vois pas en quoi ça améliore l'égalité des chances.

**Le Président (S) :** Merci. Le débat se prolonge, on ne va peut-être pas poursuivre le ping-pong jusqu'au bout de la nuit. Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, vous avez néanmoins la parole.

**M. PASQUIER (PLR) :** ... sur ce point. Mais peut-être pour éclairer notre débat, il serait peut-être intéressant d'écouter le Conseil administratif sur ce sujet.

**Le Président (S) :** Est-ce que le Conseil administratif souhaite prendre part au débat ? Alors voilà, visiblement, le Conseil administratif ne souhaite pas réagir. Je vais donc soumettre dans un premier temps les amendements à votre vote. Est-ce qu'il serait possible de me les apporter ?

Et avant de vous soumettre à la lecture des amendements du PLR, je vais juste donner la parole au Conseil administratif. J'ai juste un peu de peine avec la réactivité de ma souris, je vous prie de m'excuser.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Le Conseil administratif laisse le Conseil municipal débattre. C'est votre rôle et c'est pour ça qu'on se réunit une fois par mois.

Nous, nous aimons bien réfléchir et peser nos mots quand on s'exprime sur un sujet. Et ce n'est pas une histoire de courage et pas de courage, ce type de jugement, j'apprécierais que vous le gardiez pour vous-même.

Donc on va recevoir cette motion, on va y réfléchir. Comme on dit, l'intelligence collective va aller de l'avant et on reviendra avec une réponse.

**Le Président (S) :** Merci, Madame YUNUS EBENER. On va passer à la discussion sur les amendements... au vote sur les amendements que je vais demander à Monsieur AMBORD de lire. Donc ça serait les amendements qui suppriment et remplacent l'intégralité du texte de la motion. [Lecture des amendements].

**Le Président (S) :** Merci, Monsieur AMBORD. Nous allons donc maintenant procéder au vote sur l'amendement soumis par le PLR. Le vote est lancé.

Par 13 oui, 2 abstentions et 9 non, l'amendement du PLR est accepté. Si je maîtrise bien la procédure, il faut quand même mettre au vote la motion. Et si elle remporte davantage de.... Mais il y a quand même la proposition...

Il me semble, si je ne me trompe, qu'il y a la proposition de la motion en tant que telle et la proposition, on va dire, de la motion supprimée et remplacée par des amendements et que donc le Conseil municipal doit se prononcer sur quelle version il préfère et qu'auquel cas la motion recevait davantage de suffrages que l'amendement ou que la motion amendée, ça serait la motion dans son texte initial qui l'emporterait.

Ah oui, excusez-moi, alors du coup, je retire ce que j'ai dit. Donc on doit juste voter la motion amendée et je m'excuse pour ces louvoiements. La motion telle qu'amendée par le PLR est accepté donc comme je l'ai dit par 13 oui, 2 abstentions et 9 non.

**L'amendement du projet de motion 410 est approuvé par 13 oui, 9 non et 2 abstentions (24 votants)**

**Motion 410A dont la teneur est la suivante :**

*« Vu le principe d'égalité des chances inscrit dans la Constitution suisse*

*Vu le rôle déterminant joué par l'école (et la formation) dans la réalisation effective de l'idéal d'égalité des chances*

*Vu le rôle joué par l'éducation dans l'intégration sociale et professionnelle*

*Vu l'importance de la réussite scolaire dans la non-reproduction sociale des inégalités*

*Vu le rôle important que jouent les devoirs (et leur réalisation) dans la réussite scolaire*

*Vu l'importance pour toute personne en situation d'apprentissage de disposer d'un cadre d'études adapté à ses besoins afin de pouvoir étudier dans des conditions idéales*

*Vu l'augmentation du décrochage scolaire et le risque de tomber un jour ou l'autre, dans l'aide sociale*

*Vu, l'échec de nouvelle réforme du cycle d'orientation et son impact sur une vraie égalité des chances*

*Vu, le rôle de l'école qui s'articule sur deux grands axes « instruire et éduquer », afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe socialiste*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*d e m a n d e***AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *Mettre à disposition des jeunes étudiantes et étudiants des locaux ;*
2. *A interpellier le DIP pour connaître le dispositif de soutien scolaire actuellement en place aux niveaux Secondaire I et II, et en faire la promotion auprès des jeunes qui viendraient étudier dans ces locaux. »*

\* \* \*

**16) Approbation des comptes 2022 du CIV (projet de résolution 255)**

**Le Président (S):** Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole à ce propos ? Monsieur HALDI, vous avez la parole.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe des Verts approuve les comptes du CIV. Je vous remercie.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Donc en tant que représentant de la commune au CIV, comme c'est évoqué dans le projet de résolution, voilà j'y arrive, dans l'exposé des motifs, on nous dit que les charges 2022 sont presque 9% plus faibles de ce qui a été budgété.

L'essentiel de cette différence a été le fruit des travaux d'isolation entrepris tout récemment aux bâtiments du CIV, qui ont fortement diminué le besoin de chaleur et par conséquent des charges. La prime de puissance de Cadiom a aussi été revue à la baisse.

Nous remercions le CIV pour ses résultats et nous proposons d'approuver les comptes de fonctionnement 2022. Merci.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste revenir sur une question par rapport au point précédent. À la lecture de l'article 68 "vote" alinéa 1, les sous-amendements sont mis aux voix avant les amendements et les amendements avant la proposition principale. Donc j'aurais voulu savoir si on ne devait pas quand même voter la proposition principale amendée, donc une deuxième fois ? Enfin, je vous laisserai répondre à la question, même si peut-être que le résultat changerait.

Quoi qu'il en soit, par rapport aux comptes du CIV, le groupe Socialiste votera favorablement ses comptes. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le MCG approuve également les comptes de fonctionnement 2022 du Centre intercommunal de la voirie. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Monsieur AMBORD. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je demanderai au 1<sup>er</sup> Secrétaire de faire la lecture de la résolution. (Lecture). Merci, Monsieur AMBORD. Est-ce qu'il y a encore des prises de parole concernant ce point ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose donc de procéder au vote.

Par 23 oui, 0 abstention et 0 non, la résolution est acceptée à l'unanimité du Conseil municipal.

**Le projet de résolution 255 est approuvé par 23 oui, une personne n'ayant pas voté (présente dans la salle) (24 votants)**

**Résolution 255 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 29, alinéa 3 et 57, alinéa 1*

*Vu les statuts du Centre intercommunal de voirie (CIV), article 9, alinéa 2*

*Vu l'approbation du compte de fonctionnement du Centre intercommunal de voirie par le Conseil du groupement dans sa séance du 19 avril 2023*

*Vu le préavis favorable des délégués du Conseil municipal de la Ville d'Onex au groupement du Centre intercommunal de voirie*

*Vu le rapport de l'organe de contrôle délivré par PKF Fiduciaire SA*

*Sur proposition du Conseil administratif*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **déclare :**

*par 23 oui sur 25 Conseillers municipaux présents :*

- 1. Approuver le compte de fonctionnement 2022 du Centre intercommunal de voirie, présentant un montant de **Fr. 317'944.48** aux charges, entièrement couvert par la participation des trois communes ;*
- 2. Approuver le bilan s'élevant à Fr. **505'025.78** à l'actif et au passif.*

\* \* \*

**Le Président (S) :** Le point est donc terminé. Et pour rebondir sur la remarque de Monsieur STURCHIO, c'est effectivement ce qu'il me semblait lorsque je suis intervenu, mais on va être bon joueur et laisser le résultat du vote en l'état.

**17) Image directrice Onex-Centre (projet de résolution 256)**

**Le Président (S):** Est-ce qu'il y a des prises de parole ? On va peut-être donner la parole à Madame YUNUS EBENER en priorité.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Est-ce que vous m'entendez bien à cette distance ou est-ce que je dois me rapprocher du micro ? Ça va, vous m'entendez bien.

Par rapport à cette image directrice, donc on est passé en commission, on a commencé tout de suite la législature avec cette image directrice, je ne sais pas si vous vous en rappelez. Il y a eu une commission en 2020, il y a eu une commission en février 2021, il y a eu un travail sur le terrain qui a commencé entre septembre 21 à mars 22, avec une exposition en novembre, des discussions autour de trois ateliers sur la mobilité, sur l'espace public et sur les habitations.

Tout ça, il y a eu une restitution publique en mars 2022, où les trois conseillères administratives, nous étions présentes.

Donc aujourd'hui, il s'agit de clôturer ce processus d'étude de l'image directrice de concertation qui a eu l'approbation aussi du Grand Conseil en 2022. Maintenant, l'intérêt de cette image directrice pour notre commune, donc il s'agit en fait d'Onex Centre, c'est-à-dire qu'on a eu une modification de zone, on est passé de la zone 4B à la zone 4A.

Et vous vous rappelez le bureau qui avait été mandaté pour réfléchir sur la question proposait une zone 3. Et vous, en commission, vous avez estimé que la zone 3 était beaucoup trop dense et avoir des immeubles aussi élevés dans cette partie de la commune, ce n'était pas forcément approprié. Et c'est pour ça qu'on a adopté pour une zone de développement 4A. Donc on passe de 10 à 15 mètres.

Cette partie-là de la commune et bien la Ville d'Onex a une faible maîtrise des espaces extérieurs, du foncier. Et cette image directrice nous permettrait, au moment où les propriétaires souhaitent augmenter leur bâtiment, et bien ça peut être un instrument qui nous permettrait finalement de valoriser leur terrain.

C'est-à-dire qu'on serait d'accord que vous augmentiez de 5 mètres votre immeuble, mais en échange, on attend de vous une requalification de vos espaces qui pourraient se transformer un peu en espace collectif, d'améliorer les cheminements et ça permettrait aussi de requalifier les immeubles pour une meilleure isolation. Il peut aussi y avoir un contrôle des prix. Voilà, et tout cela peut se faire à travers un PLQ.

Donc, cette image directrice qui vous a été présentée, il y a eu des petites modifications, mais si vous souhaitez aller en commission, et bien il n'y a pas de soucis. On peut s'organiser pour une commission et que ça soit la même commission pour le mandat d'études parallèles, mais vous allez revoir les mêmes slides, mais voilà, ça c'est vous qui décidez. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Donc notre groupe, on est pour repartir en commission, parce que le document qu'on nous a présenté est quand même assez complexe. Donc pour nous, un renvoi en commission est grandement nécessaire. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur RITTER. Sur le renvoi en commission, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste ne voit pas trop l'utilité de retourner en commission pour en fait juste lire le résultat et clôturer quelque chose qu'on a déjà discuté en commission. On l'a à disposition sur CMNet.

On comprend que c'est un instrument utile à la commune pour maîtriser son territoire. Et en plus, par ailleurs, la population a déjà été concertée et a pu s'exprimer. Donc on ne voit pas vraiment l'utilité d'aller en commission juste pour lire ensemble ce qui nous est mis sur CMNet. Donc nous nous opposerons au renvoi en commission. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Nous allons également nous opposer au renvoi en commission. Il y a 200 pages de rapport. Il y a eu de nombreuses délibérations, de nombreuses résolutions votées, donc on estime que c'est acté. Donc on peut aller de l'avant. Merci.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, Madame GIROUD, justement, on a 200 pages de rapport et on est des miliciens, donc ça pourrait être intéressant de les passer en revue et de les résumer avec les gens qui ont rédigé le rapport ou qu'ils l'ont encadré. C'est tout l'intérêt d'un renvoi en commission, finalement.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. On va soutenir également le renvoi en commission, parce que là, j'ai quelques petites interrogations parmi les 200 pages, j'en ai quelques-unes où j'ai relevé des petits points où j'ai des questions. Donc si on ne renvoie pas en commission ce soir, on va prolonger un petit peu le débat. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. On vient de voter sur des groupes d'appui pour l'aide scolaire, je pense qu'on sait tous lire, donc si jamais il y aura bientôt des salles à disposition. Donc on n'a pas besoin d'aller en commission pour lire ensemble des documents.

Après je préfère... alors après je rejoins Monsieur SUCHET, si jamais il y a des questions, je préfère en débattre ici et maintenant plutôt que de nous faire tous revenir pour une énième commission supplémentaire. Merci.

**Le Président (S) :** Merci. Est-ce qu'il y a des groupes qui ne se sont pas encore exprimés sur le renvoi en commission qui souhaiteraient s'exprimer ? Désolé Monsieur HALDI, mais il y a toujours qu'une prise de parole sur le renvoi en commission. Donc Madame GIROUD, votre camarade de groupe vient de s'exprimer.

Donc sur le renvoi en commission toujours, est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer ? Monsieur PASQUIER également, il me semble que votre groupe s'est déjà exprimé sur le renvoi en commission si je ne dis pas de bêtises. O, alors je pense que j'ai dû omettre de compter cela et si vous souhaitez à nouveau vous exprimer je vous donnerai la parole, mais merci donc de faire extrêmement bref. Non... très bien.

Vous voulez continuer ce ping-pong toute la soirée, très bien. Mais Monsieur HALDI, ça fait déjà deux fois que votre groupe s'est exprimé, donc je vous demanderais d'être très bref.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Moi, je m'interroge juste sur les documents qu'on nous a transmis, à savoir la pétition du collectif MZ Onex qui, il me semble, aborde ce sujet zone villas.

Et d'abord on ne l'a pas abordé dans le cas de... puisqu'en fait on nous l'a distribué, mais il ne figure pas à l'ordre du jour. Et puis il est clairement sur ce sujet. Donc en fait, on a une pétition de gens et on a un sujet à voter et j'ai un peu l'impression qu'on va passer à côté de quelque chose. Merci, Monsieur le Président.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. J'ai l'impression qu'il y a une confusion par rapport aux différents sujets que nous avons abordés. Là il s'agit... donc on a abordé un mandat d'études parallèles, ça je crois que tout le monde est d'accord. Le mandat d'études parallèles... J'englobe tout, comme ça je suis sûre que tout le monde comprend de quoi est-ce qu'on parle.

Donc le mandat d'études parallèles concerne principalement la place des Deux-Églises et que la place des Deux-Églises. Maintenant, ici, nous avons une image directrice d'Onex Centre où il a été question d'une modification de zone. On est passé de la zone 4B à la zone 4A.

Alors, évidemment que la place des Deux-Églises fait partie d'Onex Centre, ça c'est une chose. Et puis après, il y a eu un projet une image directrice concernant la zone 5. Mais ça c'est encore autre chose et on ne parle du tout Monsieur HALDI de cela ce soir.

Il n'est pas question de la zone 5 ici, il est question de la modification de zone Onex Centre. C'est deux périmètres différents. Il y en a un qui est d'un côté de la route de Chancy et l'autre de l'autre côté de la route de Chancy. Merci.

**Le Président (S) :** Merci, Madame YUNUS EBENER. Sur le renvoi en commission, nous allons donc procéder au vote. Celui-ci est lancé.

Par 10 oui, une abstention et 13 non, le renvoi en commission est refusé. Nous allons donc pouvoir ouvrir le débat, enfin poursuivre le débat, sur l'objet en question. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur PASQUIER, vous avez la parole.

**Le renvoi en commission urbanisme du projet de résolution 256 est refusé par 13 non, 10 oui et une abstention (24 votants)**

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, oui je trouve regrettable de refuser ce renvoi en commission, parce que c'est quand même un sujet important.

On sait qu'il touche un grand quartier. Et aujourd'hui, il y a eu effectivement des ateliers de concertation, certains ateliers de concertation ont eu lieu pendant la journée, donc celles et ceux qui travaillent n'ont pas pu y participer. Je dirais qu'il y a eu plus d'heures

consacrées dans les ateliers de concertation que d'heures consacrées à la formation ou à l'information de ce Conseil municipal.

J'en veux pour preuve ce sujet important qui fait l'objet d'un rapport de près de 200 pages. Vous avez des éléments très importants et qui posent problème, en particulier en ce qui concerne la mobilité, n'aie pas plus d'intérêt pour ce Conseil municipal.

Deux séances de Commission d'urbanisme ont été traitées, la première en début de législature, c'était le 7 octobre 2020, on a traité ce sujet en plus de la séance du budget pour l'année 2021. Et la deuxième séance a eu lieu le 24 février 2021. Donc deux séances pour traiter ce sujet, qui je vous rappelle, est d'importance. Et puis, vous refusez le renvoi en commission.

Je trouve que ce n'est pas très sérieux à l'égard de celles et ceux, de nouveau, qui nous ont élu-es et la manière dont on souhaite faire travailler ce Conseil municipal, si peut-être la concertation populaire est plus importante que le travail des élu-es, alors c'est une tournure de ce Conseil municipal qui me dérange profondément. Voilà.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Donc s'il faut aller dans les détails des procédures, je voulais vous épargner ça, mais pour vous montrer le nombre de fois où ce sujet a été discuté au sein de ce Conseil.

Donc j'imagine que vous êtes bien évidemment au courant qu'il y a eu un vote, le plan directeur communal a été adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014, approuvé par le Conseil d'État au mois de mars 2015 et là il était question déjà d'évoquer cette modification de zone.

Puis, nous avons eu une délibération qui a été votée, en plus d'aller en commission, avant les commissions, une délibération qui a été votée et comme vous siégiez déjà Monsieur PASQUIER, je pense que vous êtes au courant, le 10 mars 2020 où on a eu une étude modification des périmètres de zones.

Puis il y a eu une résolution, la création, donc d'une zone de développement 4 à Onex Centre, qui a été votée par ce Conseil municipal le 9 mars 2021. Puis il y a eu la feuille d'avis, donc ça sort dans la feuille d'avis si la population que vous représentez ici souhaite se manifester, elle avait tout le loisir de le faire.

De nouveau, cinquième fois vu la délibération, il y a de nouveau le projet de modification des limites de zones qui revient et qui est à nouveau voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2021. De nouveau, il y a une procédure d'opposition, qui est à disposition de la population si elle le souhaite jusqu'au 30 mars 2022.

Et puis, de nouveau, la loi qui a modifié cette zone sur notre commune a été adoptée par le Grand Conseil, de nouveau publiée dans la FAO le 30 septembre 2022. De nouveau, la population peut s'exprimer sur le sujet.

Donc excusez-moi de vous rappeler que vous représentez la population, vous faites votre travail extrêmement bien. On vous en remercie. Mais si la population souhaitait s'exprimer sur le sujet, il y avait largement le loisir de le faire, en plus de tous les appuis et les ateliers qu'on a organisés.

Et puis il y a eu une présentation ouverte à toute la population où vous étiez invité, il me semble que vous étiez présent, et là il y a eu de nouveau des questions et des réponses.



Alors, maintenant, si vous, vous voulez aller encore une fois en commission pour regarder de nouveau pour la énième fois les mêmes slides, je peux comprendre qu'il y a tout le monde qui n'est pas emballé par cette idée. Merci.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Juste pour rappeler les modifications dans tout le processus que Madame YUNUS EBENER a décrit à l'instant, vous pourrez reprendre les procès-verbaux, nous avons soutenu la démarche. Je l'ai même votée au Grand Conseil, lorsqu'il s'agissait de voter la modification de zone.

Ce qu'on vous dit aujourd'hui, c'est qu'on aimerait, puisqu'il y a eu aussi beaucoup de changements au sein de ce Conseil municipal, c'est de consacrer simplement une séance de Commission à l'urbanisme. Et ce n'est pas quelque chose qui est complètement incroyable, puisque c'est vous-même qui nous l'avez proposé, qui nous l'avez suggéré et que vous l'avez indiqué dans le projet de délibération.

Donc on n'invente pas quelque chose qui est complètement loufoque, on voulait simplement prendre le temps de redonner l'ensemble de cette information à l'ensemble du Conseil municipal de manière à y trouver l'adhésion de l'ensemble de ce Conseil.

Apparemment vous choisissez un autre chemin, peut-être que vous n'avez pas bien entendu la citation d'Alain Berset de tout à l'heure. Si vous ne voulez pas renvoyer ce projet en commission pour une étude supplémentaire, et bien nous refuserons ce projet de délibération.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Oui, je soutiens Monsieur PASQUIER, parce qu'on nous a remis 200 pages à lire il y a quelques jours, alors il y a peut-être des gens qui ont que ça à faire, c'est possible, mais on est un certain nombre qu'on n'a pas que ça à faire et lire 200 pages dans ces derniers jours.

Vous nous dites que c'est pareil, mais on n'en sait rien. Je les ai parcourues, mais je n'ai pas pu lire 200 pages, plus le reste, à me préparer en quelques jours que vous nous avez mis les documents à disposition.

Donc si vous refusez de renvoyer en commission, c'est parce que vous voulez passer en force, c'est votre droit. Vous êtes majoritaires. Mais nous refuserons ce projet clairement. On ne va pas accepter de voter 200 pages sans avoir la possibilité de les lire, ça c'est sûr. Merci, Monsieur le Président.

**Mme BEAUSOLEIL (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais relever la mauvaise foi de mes collègues à ma gauche et situé à droite de l'échiquier politique. Comme Maryam YUNUS EBENER l'a redit, donc c'est plus de 7 fois que la population a été consultée que ce soit à travers nous ou à travers directement la population.

Il y a eu des ateliers auxquels on a eu la liberté nous aussi de participer. Et je tiens à préciser aussi que c'est notre rôle de lire 200 pages, peut-être qu'on n'a pas le temps, bah voilà, mais c'est notre rôle de le faire. On ne doit pas demander à quelqu'un de nous résumer les 200 pages.

Et si tant bien même, vous voulez le faire, sachez qu'à la page 4 de ce projet, c'est écrit la synthèse du diagnostic et les enjeux clés sont résumés page 74-76 de l'étude. Donc ne

perdons pas plus de temps, lisez la page 74 et 76 si vous voulez un résumé. Lisez les 200 pages comme c'est notre travail de le faire et puis votons maintenant ce projet sur le siège. Merci.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Je souhaite juste faire une réaction très personnelle et intime, je dirais. Je n'ai pas consulté mon collègue à ce sujet. Le sujet de l'aménagement du territoire est la raison pour laquelle je me suis engagée en politique.

Et j'ai été très active dans différents sujets, notamment en déposant des oppositions, beaucoup, en consultant la FAO, etc. Et je peux vous dire d'expérience que ces manières de consulter la population que Madame YUNUS EBENER a évoquées, elles n'ont aucun effet contraignant.

Le seul moyen de consulter la population pour savoir ce qu'elle pense, ce qu'elle veut, c'est une votation. Alors, qu'on consulte la population pour des tables rondes, pour des procédures d'opposition, pour réagir à ce qui est marqué dans la feuille d'avis officielle, c'est juste pour se donner bonne conscience démocratique, mais en fait ça n'a aucun effet contraignant.

C'est de la poudre aux yeux démocratique. Pour moi, elle ne m'impressionne pas, même si elle a été utilisée de nombreuses fois pour un sujet comme celui-ci. Merci.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai lu les 200 pages. (Applaudissements.) Et j'ai relevé quelques points, voilà. Alors je vous rassure, je vais faire un résumé, mais il y a quand même quelques points qui m'interpellent et qui reviennent à plusieurs reprises dans ce document, en particulier concernant la mobilité.

À la page 71, on dit que le report du trafic sera sur les Grand-Portes et qu'il y aura une augmentation de 100% de ce report par rapport à la situation actuelle. On passe de 4'900 véhicules/jours à plus 4'800 véhicules/jours, donc ça fait pratiquement 10'000 véhicules/jours aux Grandes-Portes sans autres explications et sans autres analyses de la circulation globale.

On reste dans ce périmètre et on n'essaie pas de résoudre la question, sauf qu'à dire on va fermer la place des Deux-Églises et on reporte le trafic. Et il y a différents éléments dans ce rapport, en particulier à la page 71, on parle de mobilité à la route de Chancy aussi à 30km/h, de fermeture des Deux-Églises zone piétonne avec accès à François-Chavaz et qui diminution des TIM, donc transport individuel motorisé et augmentation des vélos et piétons. Mais qui continuera à avoir accès au parking des Évaux ? 8 personnes, pas d'explications, on ne sait pas.

Page 91, on parle d'espaces de circulation piétonne. Ce sont des espèces de boulevards à trottinettes et à vélos électriques, donc ça sera dangereux pour les piétons et ça sera situé justement devant les immeubles. Ces futurs immeubles qui seront denses avec beaucoup de personnes. Il y aura une espèce de couloir de mobilité douce sans rien d'autre qu'une espèce de voie verte idéale qui sillonne le quartier.

Page 104, on parle de la zone piétonne de nouveau de la place des Deux-Églises, et on ne prévoit pas du tout d'interdiction aux vélos et trottinettes ou de moyens de la faire respecter. Ça sera encore une zone de transit de mobilité dite douce pour gagner du temps et ça ramènera du danger pour les usagers de cette zone piétonne.

Page 105, on parle de nouveau de report de trafic. Ce n'est pas acceptable. Et par contre il y a un truc qui m'a interpellé. À la page 114, on parle du transit sur la route de Chancy à 30km/h, donc le projet c'est de dire on va mettre cette partie entre les deux giratoires, pour faire gros devant les commerces de la route de Chancy, à 30km/h. Ça c'est la proposition des spécialistes de SITEC, etc.

Moi ce qui m'interpelle, c'est que si c'était possible de le faire, pourquoi on ne l'a pas déjà fait ? Oui, mais alors pourquoi c'est là-dedans si ce n'est pas possible ? Alors, ou bien c'est possible et puis on le fait. On n'attend pas, on fait une demande. Ou bien ce n'est pas possible et alors moi, j'ai des doutes sur ce document de spécialistes qui nous disent des choses qui ne sont pas possibles.

Donc sans compter si on parle d'autre chose que la mobilité parce qu'il y avait l'aspect mobilité, mais il y a beaucoup de points qui sont problématiques par rapport à ce report de trafic.

Mais au niveau des déchets, par exemple, il y a en page 116 en particulier, une carte avec un complément de l'implémentation des écopoints, pour assurer une couverture à moins de 150 mètres des habitations. Mais moi, ça me paraît aberrant qu'on fasse ça dans ce cadre-là.

C'est pour toute la commune qu'on doit mettre des points à moins de 150 mètres des habitations, ça ne doit pas figurer dans ce document. Ça doit être une déclaration de principe du Conseil administratif, ça doit être valable pour toute la commune et pas seulement pour Onex-Centre.

En page 127, on nous dit non seulement qu'il y a l'augmentation de la charge de trafic prévue sur le report de la route des Grand-Portes mais on nous dit augmentation de charge de trafic 2030 plus 500. Donc si je comprends bien, il faut ajouter à l'augmentation déjà de 100% du report du trafic actuel encore 500 véhicules/jours.

Concernant la démarche de concertation Onex-Centre qui est annexée, qui est très intéressante, c'est un document assez conséquent effectivement. Il y a très peu d'idées réalistes, et souvent elles sont contradictoires.

Par contre, la participation de la population, elle est assez anecdotique. Sur les rares posts qui y figurent, on retrouve plusieurs fois la même écriture. Donc pour moi, c'est une démarche alibi qui a été très et trop coûteuse pour le résultat.

J'en suis vraiment désolé, parce que j'avais mis beaucoup d'espoir quand on a voté le crédit pour faire cette enquête auprès de la population. Malheureusement je suis très déçu du résultat.

En résumé, pour moi le problème principal c'est que la fermeture de la place des Deux-Églises ne s'accompagne d'aucune vision sérieuse des changements nécessaires en termes de mobilité, si ce n'est un doublement des véhicules/jours sur la rue des Grand-Portes. Et pour moi c'est une conséquence qui n'est pas acceptable en l'état.

Je ne vais pas m'étendre. Il y a d'autres points, mais je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas pu aller en commission pour discuter de ces choses-là et avoir des réponses. Merci.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais rappeler que notre démocratie est bien vivante et qu'il n'y a pas eu de référendum sur l'adoption de la MZ Onex-Centre, ce que la population onésienne aurait pu faire. Ça n'a pas été fait. C'était possible.

Donc je n'aimerais pas qu'on fasse des autres sous-entendus sur l'hypothétique absence de démocratie dans tout ce qui traite l'aménagement du territoire à Genève, parce qu'on a vu encore récemment, dans des votations, c'est quelque chose qui existe, c'est une réalité. La population s'exprime et elle peut le faire.

Par rapport aux nombreuses remarques de Monsieur SUCHET, l'image directrice est une image globale. Ce ne sont pas des mesures opérationnelles. Donc moi, je le vois comme une image globale d'un périmètre qui est quand même vaste, qui, après, se déclinera par des mesures mobilité plus concrètes, des PLQ sur des zones plus restreintes. Mais il faut le voir comme une image globale de l'ensemble du périmètre qui recherche une certaine cohérence.

Après on peut travailler sur des mesurette sans avoir de vision globale, mais c'est dommage. Et je pense que c'est pour ça que l'image directrice est absolument indispensable pour ne pas passer tout simplement d'une MZ à un PLQ sans réflexion globale, d'une MZ à un MEP sur la place des Deux-Églises sans vision globale.

Et par rapport aux trottinettes, par rapport aux tracés jaunes qui sont sur des chemins, c'est une image directrice. Ce n'est en aucun cas une demande de modification du trottoir du jour au lendemain. C'est une réflexion globale qui s'est nourrie de la concertation des habitants.

Et je pense qu'on peut s'en réjouir d'avoir eu cette réflexion un peu globale sur ce périmètre qu'on vient de déclasser, c'est quelque chose de neuf, ça engendre des surélévations, des requalifications d'espace public, des requalifications des espaces routiers et il va y avoir une vision d'ensemble, c'est important. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Je remercie pour les explications de Madame BRAUNSCHWEIGER. J'allais aller aussi dans ce sens-là. Moi je veux bien répéter ce que j'ai répété depuis trois ans, mais je ne voulais pas vous lasser.

Mais quand j'entends les questions de Monsieur SUCHET, je pense qu'il faut que je répète encore une fois. Donc la route de Chancy, pourquoi est-ce qu'on ne l'a pas mise à 30km/h ? On a été voir dès le début de la législature Monsieur DAL BUSCO pour lui faire cette proposition, il a dit non non non non x fois jusqu'à un moment donné où il a dit oui. Alors allez savoir pourquoi un moment donné il a changé d'avis mais voilà, ça a été.

Et ça a été un objectif cantonal tout à coup, le Canton a tourné sa veste, a changé sa vision sur les grandes artères et à un moment donné a décidé ce que les communes demandaient comme 30km/h et bah, tout à coup ça allait être possible. Ce qui était jusque-là impossible.

Donc voilà, là je ne peux pas répondre autre chose, c'est une route cantonale. Mais on est bien heureux que ça ait dans ce sens-là et on espère que le magistrat en charge ne changera pas d'avis sur le sujet.

Maintenant, par rapport au report de la mobilité entre les Grand-Portes et la place des Deux-Églises, vous vous rappelez, je vous ai maintes fois parlé de cela en disant que tout au

début quand les professionnels ont imaginé cette place et cette sortie, il ne devait pas y avoir de sortie possible sur la route de Chancy à partir de la place des Deux-Églises.

Parce qu'en fait les spécialistes, les professionnels en qui nous pouvons avoir confiance vu que ce sont des professionnels et ils connaissent leur métier, et bien ces gens-là nous expliquent très bien que plus vous avez une sortie sur des artères, plus et bien les voitures c'est comme de l'eau, vont s'infiltrer, vont rentrer dans la Ville d'Onex parce qu'ils savent, ils ont plusieurs possibilités de sortir pour se retrouver sur la route de Chancy. Et cela leur permet de contourner le giratoire, le carrefour des Esserts et que ça va plus vite.

Donc finalement pour éviter que notre population subisse ce trafic de transit, et bien on en revient à l'idée de base de ces professionnels, on ferme la place des Deux-Églises parce que les gens vont se rendre compte que de traverser la Ville d'Onex, ça ne va pas plus vite.

L'idée du Canton, que je partage complètement et c'est vraiment l'idée des professionnels, c'est que si les gens décident de prendre leur voiture, il n'y a pas de problème, personne n'a dit qu'on était anti-voitures, mais alors qu'ils restent sur les grandes artères. Qu'ils ne viennent pas déranger, polluer de manière sonore et l'air de la Ville d'Onex parce que ça ira plus vite de traverser la Ville d'Onex parce qu'il y a tellement de sorties possibles que ça ne vaut pas la peine pour eux de rester sur les grandes artères.

Après vous avez aussi évoqué, je ne suis pas sûre de répondre à toutes les questions, mais j'ai retenu un peu les grandes lignes. Donc vous avez évoqué les points de collecte, je vous rappelle, on l'a rappelé plusieurs fois lors de nos séances ici, qu'il y avait eu une proposition qui avait été faite dans ce Conseil municipal pour avoir une vision d'ensemble par rapport à ça. Et que ça avait été refusé.

Donc maintenant, les services doivent se replonger dans ce projet de délibération pour revenir avec une proposition. Quand vous dites pourquoi seulement pour cette partie de la commune, non c'est vraiment pour toute la commune que nous souhaitons faire ça et qu'on a... quand on l'a présenté, il y a quelques années, votre parti politique l'a refusé.

Mais maintenant, si vous êtes ouverts à ça, parce qu'il y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, et c'est très bien et on est vraiment content que vous allez dans ce sens-là, et bien on va aller dans ce sens. Peut-être que mon expression n'était pas très appropriée. Je la retire. Oui désolée, j'aurais... ce que j'ai envie de vous dire c'est merci d'avoir changé d'avis, et puis d'aller dans ce sens et de contredire ce qu'a voté le PLR il y a quelques années. Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas... je suis un peu mitigé sur les deux côtés mais que ce soit la gauche ou la droite. Mais fondamentalement, il n'y a pas vraiment beaucoup d'artères qui permettent de circuler et puis de descendre à Genève ou d'accéder directement à Onex-Sud.

Il y a que trois artères en fait, il y a place des Deux-Églises. Si on ferme cette place, donc la rue des Bossons sera bloquée, il n'y aura plus de place. Qu'est-ce qu'on fait du bus qui passe derrière à la rue de Loëx ?

Et donc je crois que dans l'exposé des motifs, c'était prévu qu'on passe par ici aussi. Qu'est-ce que les TPG disent à ce sujet-là, sachant que le bus va être complètement bloqué si tout d'un coup on fait passer tout le monde dans la rue de Loëx, voire le chemin de Cressy pour aller de l'autre côté de la route de Chancy ?

Ensuite que ce soit, ça c'est question latérale on va dire, mais moi je dirais que de traverser Onex, il y a que deux artères, si on coupe. Il y a la rue des Grand-Portes, la rue des Bossons

et puis sauf erreur, vous avez encore une artère qui est la rue du Quai du Cheval Blanc mais je crois qu'elle n'a même pas accès à la route de Chancy. Donc on a que deux artères.

Ce sans voiture c'est bien joli de dire que les voitures, elles ne vont pas pouvoir passer et que les voitures elles ne passent plus, mais je m'excuse si les voitures ne passent plus là, vous croyez que les trottinettes et les vélos vont plus passer ? Vraiment ? Moi je n'y crois pas.

Donc je pense cet axe est très important et je pense que ça mérite, ça aurait été méritant d'aller en commission comme l'on dit mes préopinants. Donc voilà l'avis du MCG. Merci.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur AMBORD. Il me semble qu'il n'y a plus de demandes de prise de parole sur ce sujet. On va donc pouvoir procéder au vote. Le vote est lancé.

Par 14 oui, 0 abstention et 8 non, la résolution est acceptée. Monsieur le 1<sup>er</sup> Secrétaire me fait remarquer qu'on n'a pas lu l'intitulé de la résolution, on va donc procéder à sa lecture. [Lecture]

**Le projet de résolution 256 est approuvé par 14 oui et 8 non, 2 personnes n'ayant pas voté (présentes dans la salle) (24 votants)**

**Résolution 256 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 (R/185B), notamment la fiche 6-1-1 préconisant le développement d'une centralité urbaine*

*Vu l'approbation de ce Plan Directeur Communal par le Conseil d'Etat le 11 mars 2015*

*Vu le projet de révision partielle du Plan directeur communal, soumis à consultation publique du 12 juin au 11 juillet 2023*

*Vu le Plan Directeur Cantonal 2030, notamment la fiche A02 préconisant de poursuivre la densification de la couronne urbaine*

*Vu la première mise à jour du Plan Directeur Cantonal 2030 validée par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2018 et adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019*

*Vu les requêtes en autorisation de construire DD112'651 et DD322'265 prévoyant la construction d'un immeuble de 20 logements au chemin François-Chavaz 7*

*Vu la requête en autorisation de construire DD113'253 prévoyant la construction de 68 logements, et la démolition d'un immeuble de 36 logements, à la route de Loëx 10-16*

*Vu la proximité immédiate avec les axes de transports publics*

*Vu la délibération 2288 votée le 10 mars 2020 par le Conseil municipal ouvrant un crédit de Fr. 82'000.00 destiné à l'étude d'une modification des limites de zones dans le périmètre "Onex-centre" défini par la fiche 6.1.1 du PDCom 2014*

*Vu la résolution 238 « Projet de modification des limites de zone (création d'une zone de développement 4A), à Onex-Centre », votée par le Conseil municipal le 9 mars 2021*

*Vu la délibération 2324 « Image directrice Onex-centre » votée le 20 avril 2021 par le Conseil municipal, ouvrant un crédit complémentaire de Fr. 88'000.00*

*Vu l'enquête publique N°1988 du 5 juillet au 19 août 2021 publiée dans la Feuille d'avis officielle, les observations reçues par le Département du territoire et les réponses y relatives*

*Vu la délibération 2345 « Projet de modification des limites de zone n°30'208 (création d'une zone de développement 4a à Onex-centre) » votée par le Conseil municipal le 12 octobre 2021*

*Vu la procédure d'opposition du 28 février au 30 mars 2022*

*Vu la loi 13058 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Onex (création d'une zone de développement 4A, au lieu-dit « Onex-Centre ») adoptée par le Grand Conseil le 23 septembre 2022, publiée dans la FAO le 30 septembre 2022*

*Vu l'arrêté de promulgation de la loi 13058 du Conseil d'Etat du 16 novembre 2022, publiée dans la FAO le 18 novembre 2022*

*Vu l'étude et le rapport « Image directrice et modification des limites de zones Onex-Centre » de septembre 2023, bureau ACAU*

*Vu le rapport de restitution du bureau URBZ de la démarche de concertation menée de septembre 2021 à avril 2022*

*Vu l'évaluation du rapport final de l'image directrice Onex-Centre par l'Office cantonal de l'environnement, service spécialisé SERMA, du 17 février 2023*

*Vu la commission urbanisme du 7 octobre 2020 et le rapport URB-1568*

*Vu la commission urbanisme du 24 février 2021 et le rapport URB-1579*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Vu l'article 10 al.1 et ss. de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT)*

*Conformément à l'article 30a, al.2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **déclare :**

*par 14 oui et 8 non (2 personnes n'ont pas voté)*

- 1. Approuver l'étude et le rapport « Image directrice et modification des limites de zones Onex-Centre » de septembre 2023. »*

\* \* \*

**18) ACG - Décision de l'AG du 21.06.2023 concernant :  
- l'octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement  
de Fr. 5000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition**

**Le Président (S):** Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent s'exprimer à ce propos ? (Silence). Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'en prendre acte.

**19) Propositions individuelles et questions**

**Le Président (S):** Monsieur PRAT, vous avez la parole.

**M. PRAT (S) :** Merci, Monsieur le Président. Hier partout dans la planète, on a commémoré le 50<sup>ème</sup> anniversaire du coup d'état du mardi 11 septembre 1973 au Chili.

Aujourd'hui, le vœu des démocrates du monde est gravé dans la pierre devant l'Uni-mail ici à Genève et surtout et plus profondément dans nos cœurs. Je cite : « plus jamais ça ». Merci, Monsieur le Président.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. Mesdames du Conseil administratif j'aimerais savoir, s'il vous plaît, si vous avez des nouvelles de l'avancement du projet de crèche à Butini. On en est où ? Est-ce que ça avance ? Est-ce que quelque chose a été fait ? Est-ce qu'on commence les travaux ? Quand est-ce que ça sera fait ? Merci.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors j'aimerais revenir sur cette pétition collectif MZ Onex. Alors effectivement, vous aviez raison, je m'en excuse, je vous présente mes excuses, pardon, j'ai comparé des pommes et des poires.

Cela dit, ça n'enlève pas le problème. On nous a distribué une pétition d'un collectif et on n'est pas entrés en matière. On n'en a rien fait. Et on l'a renvoyé en commission ? Je fatigue, ok. Mais ça se finit bientôt.

Et Madame KLEINER, en début de séance nous a parlé d'une pétition de l'AOV et elle par contre j'ai vérifié, je n'ai pas vu qu'elle nous a été distribuée. Et donc du coup j'aimerais bien qu'on puisse en prendre connaissance.

**M. TOGNAN (UDC) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai une question concernant l'aménagement de l'avenue du Bois-de-la-Chapelle. Est-ce qu'on sait si ça avance ? Suite à une pétition qui était venue pour le bruit, les travaux ont dû normalement, on essayait de commencer les travaux pour cet été, je crois.

Donc comme il n'y a rien qui a été fait, une citoyenne m'a demandé quand, si ça allait être fait ? Si des ralentisseurs allaient être posés ? Et j'ai dit que je sais qu'on en a discuté mais je ne sais pas où ça en est. Donc voilà. Merci Monsieur le Président.



**Mme PERROTTET (EVL) :** Merci, Monsieur le Président. Moi j'avais envie de parler concernant les nuisances sonores des aboiements de chiens. Je sais qu'il y a énormément d'Onésiens et moi-même, pourtant je suis détenteur de chiens, mais nous avons beaucoup de problèmes avec les nuisances sonores à n'importe quelle heure du jour et de la nuit de ces aboiements incessants, que ce soit dans les deux parcs à chiens ou dans les autres parcs.

En plus de ça, j'ai une grande question parce que j'ai entendu par des radios de couloir. Cette année je n'ai pas été contrôlée pour la médaille des impôts alors que je suis très contente quand je suis contrôlée, étrange hein. Mais je vous promets que oui.

Il y a beaucoup de titulaires de chiens qui n'ont pas été contrôlés. Il y a des gens qui ont posé la question à certains agents municipaux, pour quelles raisons ils n'avaient pas été contrôlés, leur réponse a été qu'ils n'ont pas envie de déranger la population d'Onex car ils adorent les chiens. Et bah oui, moi je veux bien, mais comment est-ce qu'on vérifie les impôts des chiens ? C'est ma grande question. Merci beaucoup.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je voulais en fait donc vous avez trouvé à vos places, une question écrite pour soutenir nos bénévoles à Onex. Donc je voulais aussi vous, je ne vais pas vous lire toute la question, mais je voulais vous signaler une information.

Il existe un rapport fait par la Confédération sur le montant économisé grâce à nos bénévoles en Suisse. Vous trouverez ce document sur internet, si vous êtes intéressés. Voilà, merci bien.

Et l'autre question c'était en fait cette fois c'est une question. Et ça serait pour les frigos participatifs en libre-service, ça en est où ? Parce que ça fait plus de trois mois que cette motion a été votée. Merci bien.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je suis désolé je reviens toujours avec le Pont-du-Centenaire et puis le petit chemin qui va après le Pont-du-Centenaire en direction de Plan-les-Quates. Donc j'étais intervenu la dernière fois en remerciant d'avoir déjà mis des petits potelets puis des bandes jaunes sur une partie du chemin, ce qui était une bonne idée.

Le problème c'est qu'il faut faire du ramping pour passer sous les haies des gens qui débordent et puis qui vont plus loin que les potelets. Donc c'est absolument impraticable. Je l'ai fait ce soir en venant ici, j'ai dû marcher sur la route à l'extérieur des potelets. Donc ça ne sert pas à grand-chose.

Donc soit on taille la haie ou on demande au propriétaire de tailler la haie pour qu'on puisse passer sur ce petit chemin derrière les potelets, ou bien on les enlève mais c'est complètement ridicule d'avoir mis des potelets qu'on ne peut pas utiliser. Voilà, merci.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Monsieur le Président. Moi j'avais une remarque/question par rapport on avait aussi reçu une pétition par le bruit engendré du bus 21 qui s'arrêtait à la rue des Évaux.

J'ai remarqué qu'en fait les TPG ont pris une mesure, c'est de déplacer le 21 à la place de l'arrêt du 19 et de mettre le 19 en bas de la rue. Ce qui rallonge maintenant cet arrêt du bus pour rejoindre le 19. Est-ce que c'est vraiment ça la solution des TPG ? Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Moi j'ai deux questions. Une qui vient de mon collègue Monsieur Gérard FUSCO : le Conseil administratif a reconduit l'action des billets pour assister au match Servette Football Club en période 2023/2024. Comme la saison dernière, deux billets sont mis à disposition du personnel de la Ville d'Onex. Sachant qu'on a refusé l'accueil d'Onex dans la commune. On aimerait juste avoir quelques explications par rapport à ça.

Et deuxième question qui vient de ma part, nous avons des panneaux d'affichage SGA en Ville d'Onex, ça fait plus de trois ans que c'est vide. Sauf erreur, ça rapportait à la commune Fr. 80'000.00 par année qui n'est toujours pas négligeable voir plus. Donc j'aimerais bien savoir, il y a eu un deuxième appel qui a été fait. Sauf erreur de ma part et si mémoire est bonne, on avait mandaté une autre entreprise pour pouvoir s'occuper de ces affiches. SGA a fait appel. J'aimerais bien savoir où ça en est. Sinon je vais m'occuper personnellement de ces panneaux en les recouvrant d'affiches roses, en mettant I love Onex. Merci.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Oui en fait, c'était pour informer ce Conseil municipal que l'année dernière au mois d'août, il y a eu une série qui a été tournée à Onex. Donc cette série va passer le 14 septembre en six épisodes, ça s'appelle Délits mineurs. Voilà si ça vous intéresse, regardez ce qui se passe à Onex.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai deux réponses à apporter. Monsieur TOGNAN, le 30km/h au Bois-de-la-Chapelle, oui c'est en cours. On avance doucement sur le projet. Je peux regarder avec les services et je viens avec une réponse plus précise pour savoir exactement où on en est.

Mais on n'a pas du tout oublié. Il y a des procédures qui se mettent en place et puis les procédures de 30km/h ça prend du temps comme vous avez pu le constater avec Charles-Borgeaud aussi. Donc je reviens vers vous.

Monsieur STURCHIO, par rapport à la demande du bus. Donc en fait la pétition, on l'a reçue, les pétitionnaires qui se plaignaient du bruit du bus. On a eu des contacts et plusieurs réunions avec les pétitionnaires et les TPG. Il y a eu une discussion et la réponse qui a pu leur être apportée de la part des TPG et qui pouvait satisfaire ce problème de bruit, c'était de déplacer de cette manière le bus. Il n'y avait pas d'autres solutions pour répondre à cette problématique à part attendre que, dans un avenir proche nous espérons, qu'il y ait un changement des bus. Et là ça irait bien évidemment beaucoup mieux. Voilà, c'est tout pour mes questions.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Concernant la pétition de l'AOV, elle nous est parvenue juste après que soient parti les documents pour le Conseil municipal, raison pour laquelle elle n'a pas été présentée au Conseil municipal pour cette fois.

Mais je voulais vous indiquer que nous l'avons pris en charge et que nous cherchions déjà à récapituler les différentes réponses et puis à rencontrer les pétitionnaires pour qu'ils aient rapidement l'information.

Concernant les panneaux SGA, et bien c'est un énorme serpent de mer. En fait pour la société générale d'affichage, c'est clairement un enjeu dans toutes les villes de la Suisse que d'essayer de conserver cette forme de monopole ou presque quasi-monopole que la SGA avait avec les panneaux d'affichage.

Et maintenant qu'ils ont un nouveau concurrent qui se présente et qui essaie de gagner du terrain, ils se battent de façon que les décisions prises par le tribunal soient exemplaires et que les villes hésitent à remettre en question ou les villes ou les localités ou peu importe, hésitent à remettre en cause en fait la proposition de location de panneaux.

J'aimerais attirer l'attention sur le fait que les panneaux de la SGA en Ville d'Onex ne sont pas propriété de la Ville d'Onex, mais sont propriétés de la SGA. Donc vous seriez, Monsieur AMBORD, en infraction en y collant des affiches. Il y aurait une plainte qui serait déposée à votre encontre et après c'est la SGA qui traiterait. Voilà, merci Monsieur le Président.

**M. RENEVEY :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais rassurer Madame MASE concernant la crèche Butini. L'avancée du chantier se passe bien. Pour l'instant, le délai de reddition est prévu en septembre 2024. C'est ce qui est prévu pour la rentrée scolaire 2024.

Donc à ma connaissance, il n'y a pas de retard de chantier qui empêcherait cette ouverture de la crèche. Donc voilà, pour l'instant tout se passe bien. Touchons du bois.

Pour les aboiements et les médailles de chiens, alors je n'ai pas... ne me sont pas remontés des difficultés en tant que telles. Donc je vais quand même consulter les statistiques pour voir s'il y a effectivement des plaintes nombreuses d'aboiements. En tout cas, à ma connaissance, pas mais je vais me renseigner.

Pareil pour les médailles de chiens, c'est vrai que des contrôles normalement sont effectués. Là aussi, je vous donnerais des renseignements.

Concernant les potelets, là pas de réponses en l'état au niveau de la haie. Mais Là aussi je vais simplement avvertir la police municipale pour qu'elle fasse le nécessaire pour que cette haie soit taillée.

**Le Président (S) :** Merci Monsieur RENEVEY. Sur cette dernière prise de parole, on va pouvoir passer aux éventuelles questions du public. Est-ce qu'il y en a ? Madame vous avez la parole.

**Le Président (S):** S'il n'y a plus de propositions du public, je vous propose de clore cette séance. Et je vous remercie pour votre participation.

**La séance est levée à 23 heures.**

22926

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 127 du 20 juin 2023 de Monsieur Sylvain HALDI « Bacs floraux de sécurité dans le Village »

**« Concerne : Bacs floraux de sécurité dans le Village »**

*En me rendant à la séance plénière du 28 mars 2023, j'ai remarqué l'absence de certains bacs floraux servant à décorer et canaliser le trafic dans le Village d'Onex et permettant d'assurer la sécurité des piétons notamment des enfants sur ce cheminement scolaire.*

*Dans les jours qui ont suivi, certains bacs restaurés et replantés sont réapparus.*

*Toutefois depuis, il en manque plusieurs qui n'ont pas été remis en place.*

*Quand les services remettront en place ces éléments de sécurité ?*

*Avec mes meilleures salutations.*

*Sylvain HALDI*

*Onex, le 3 juin 2023*

*SH/ar*

\* \* \*

**RÉPONSE**

*Comme indiqué oralement lors de la séance plénière du 20 juin 2023, les jardiniers du Service environnement et sports ont constaté, au moment du renouvellement de la végétation des bacs situés dans le Vieux-Village, que leur remise en état s'imposait.*

*Aussi, ces bacs ont été transportés au Centre intercommunal de voirie (CIV), afin que les responsables des ateliers de menuiserie, de serrurerie et de peinture les remettent en état. Les jardiniers communaux les ont ensuite garnis de plantes et de fleurs, afin d'embellir ces éléments de sécurité.*

*Les derniers bacs ont été remis en place durant la semaine du 12 au 16 juin 2023.*

*Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 14 août 2023 »*

Le Secrétaire :

Le Président :

Cédric AMBORD

Romain GAUTHIER